

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 14 décembre 2011

Président : M. Grégoire FURRER
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs : Mme Susanne CORNAZ
M. Marcel RIEDO
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 14 décembre 2011 à 18h00, en le Nouvel Espace Dancers (NED), rue du Marché 19, à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2011.
2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller, en remplacement de :
 - 2.1. Mme Xochitl Borel (soc), démissionnaire.
3. Communications du Bureau, notamment sur la composition des commissions chargées de l'examen :
 - 3.1. de la motion à considérer comme un postulat de M. Emmanuel Gétaz « Etablissons un inventaire des surfaces, disponibles et potentielles, pouvant accueillir des panneaux solaires en vue de produire plus d'énergie issue du soleil sur le territoire communal » (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 18 janvier 2012 à 19 h. 00) ;
 - 3.2. de la motion à considérer comme un postulat de M. Alexandre Stæger « *Puer, puerum, pueri, puero* ou la déclinaison du concept « Puero » mis au point par la Division prévention de la criminalité de la police cantonale est-elle digne d'intérêt dans nos contrées de la Riviera ? » (date de la 1^{ère} séance de commission : mardi 10 janvier 2012 à 19 h. 00) ;
 - 3.3. du postulat de M. Bernard Gret pour la levée de l'interdiction du trafic des véhicules sur la route de Chessy (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 12 janvier 2012 à 19 h. 00).
4. Correspondance.
5. Communications de la Municipalité.

6. Motions, postulats et interpellations déposés.
7. Rapports des commissions :
 - 7.1. relatif au projet budget 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (32/2011) (rapp. : M. Denis Golaz) ;
 - 7.2. relatif au projet de budget communal ordinaire 2012 (33/2011) (rapp. : M. Daniel Manzini) ;
 - 7.3. sur le plafonnement des emprunts et des cautionnements pour la législature 2011-2016 (34/2011) (rapp. : M. Daniel Manzini) ;
 - 7.4. relatif au projet de budget pour 2012 du Fonds culturel Riviera (35/2011) (rapp. : M. José Jorge) ;
 - 7.5. relatif à la modification du Règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, Saint-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve (36/2011) (rapp. : M. André Groux) ;
 - 7.6. relatif à la subvention 2012-2014 à Montreux-Vevey Tourisme (MVT) (37/2011) (rapp. : M. Patrick Aubort) ;
 - 7.7. relatif à la réponse au postulat de M. José Jorge intitulé : « Pour une prise en charge hors-murs des jeunes "en rupture" sur la Commune de Montreux » et visant à réactiver une démarche de "table ronde" de renforcement du lien social (38/2011) (rapp. : M. Aurelio Mastropaolo) ;
 - 7.8. relatif au règlement d'utilisation des panneaux électroniques d'information (39/2011) (rapp. : M. Marcel Jost).
 - 7.9. relatif à l'examen de la motion de M. Yanick Hess « Limiter le temps de parole aux Conseillers communaux à 5 minutes » (rapp. : M. Christian Bécherraz).
8. Préavis de la Municipalité :
 - 8.1. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 395'000.00 pour la transformation de locaux à la rue de la Gare 33, ainsi que divers autres aménagements de minime importance sur les sites de Rambert et de Vinet, afin de permettre la réorganisation des directions et des secrétariats dans les bâtiments scolaires de la Rue de la Gare 33 (Montreux-Est) et de Rambert A et Vinet (Montreux-Ouest) (40/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : le mercredi 11 janvier 2012 à 19 h. 00) ;
 - 8.2. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 130'000.00 au maximum, afin de permettre une remise aux normes d'exploitation et une réfection partielle du restaurant « Le Manoïre » et de ses annexes au Col de Jaman (41/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : le mardi 10 janvier 2012 à 19 h. 00) ;

- 8.3. relatif à la reprise, par la Commune de Montreux, de la gestion et de l'exploitation de quatre jardins d'enfants précédemment gérés par une association et leur intégration dans le réseau REME, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2012 d'un montant de CHF 65'000.- à cet effet (42/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 18 janvier 2012 à 18 h. 00) ;
- 8.4. sur l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 234'062.60, en complément au préavis No 31/2009, pour couvrir les frais liés à l'assainissement de l'ancienne décharge des « Saviez3 », située sur le territoire de la Commune de Noville (43/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : mardi 17 janvier 2012 à 18 h. 00) ;
- 8.5. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 85'000.00 pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux du chemin du Pilon à Brent, sur une longueur de 140 mètres environ (44/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : mardi 10 janvier 2012 à 18 h. 00) ;
9. Développement des motions et postulats suivants :
 - 9.1. de M. Christophe Privet « Montreux, propre en ordre ! » ;
 - 9.2. de M. Olivier Raduljica « Affichage politique en période électorale ».
10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
11. Autres objets s'il y a lieu.

M. le Président Grégoire Furrer souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers communaux. Il salue également M. le Syndic Laurent Wehrli, la Municipalité, le Secrétaire Municipal, la Secrétaire du Conseil, les membres du bureau, le public et les représentants de la presse et les remercie pour leur présence.

Il déclare que bien qu'une épée de Damoclès soit suspendue sur le projet de livre autour du Conseil communal, il a tenu à continuer ces travaux comme si de rien n'était. Non seulement il est quelqu'un d'optimiste et de combatif, mais en plus il ne voulait pas rater la couverture de cette session extra muros, dans le cas, souhaité évidemment, où le projet aboutisse.

Le photographe qui officie aujourd'hui s'appelle M. Matthieu Gafsou, ancien élève de l'Ecole d'arts appliqués de Vevey, récipiendaire de nombreux prix professionnels internationaux et exposant au Musée de l'Elysée dans le cadre de l'exposition reGeneration 2 notamment.

Dans le cadre de son tour de ville des acteurs culturels, M. le Président Grégoire Furrer est très heureux de nous accueillir dans ce haut lieu de culture alternative et musicale qu'est le NED.

Il aimerait rappeler qu'il ne faut jamais opposer les cultures. La Culture, qu'il s'agisse de grands festivals, de lieux alternatifs, de rassemblements populaires, d'expositions, de musées ou autres, doit s'écrire avec un « C » majuscule. La richesse de notre culture est sa diversité.

A l'heure où le Montreux Comedy Festival s'est achevé, que le Marché de Noël bat son plein, il a souhaité profiter de notre séance de décembre pour faire découvrir ou redécouvrir ce lieu qu'est le NED. Un lieu essentiel pour notre jeunesse et qui doit être préservé dans son emplacement actuel, à savoir le centre ville.

Il passe maintenant la parole à Mme Carolanne Feissli, Présidente du NED. Il lui souhaite plein succès dans ses projets et la remercie d'avoir mis à disposition ce lieu pour le Conseil.

Il précise que ce fut un plaisir de travailler avec cette jeune équipe dynamique, emmenée par sa Présidente. Ces jeunes sont notre avenir et notre relève. Ils méritent notre plein et entier soutien.

M. le Président Grégoire Furrer remercie également les services de la voirie pour leur aide au niveau logistique, ainsi que M. le Municipal Caleb Walther, M. Marcel Lacroix, Chef de service, et toute leur équipe pour leur disponibilité, leur réactivité et aussi pour leur enthousiasme à faire des choses qui sortent de la routine !!

Présence : 82 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Marcelle Brücher, Irina Gote, Elvira Grognuz, Georgette Morisod, Amiira Neff, MM. Bassam Degerab, Jean-François Gailloud, Salvatore Giannone, Michel Granato, Bernard Gret, José Jorge, Olivier Mark, Charles Meichtry, Raphaël Tanner, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Jean-Richard Bays, Yves Cornaro, Matthias Och.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. L'ordre du jour qui vous est soumis respecte également le règlement. Cependant M. le Président Grégoire Furrer propose deux modifications.

La première c'est de modifier le point 3 de l'ordre du jour en rajoutant un point 3.4. concernant la nomination de nos représentants au Conseil d'établissements scolaires, conformément à l'annonce qui a été faite lors du dernier Conseil.

La deuxième modification, au point 7.8. de l'ordre du jour, concerne le Règlement lié aux panneaux lumineux, et pour cela il passe la parole à M. le Syndic Laurent Wehrli.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient à préciser la proposition de la Municipalité dans le cadre de ce dossier qui connaît quelques soubresauts.

Il est proposé que le rapport qui a été déposé par la Municipalité sur ce règlement puisse être considéré comme un rapport-préavis.

Il imagine que tous ont lu le rapport de minorité, qui entre parenthèse n'en est pas formellement un puisqu'il n'y a pas eu de minorité dans la commission, mais le changement fait qu'au niveau du rapport-préavis, le Conseil va pouvoir ainsi voter ce règlement article par article et dans la globalité.

La volonté de la Municipalité ici est de considérer qu'il y a eu suffisamment d'erreurs de part et d'autre sur ce sujet pour que l'on trouve une solution ensemble ce soir, afin d'avancer avec ce règlement, voté tout à l'heure par le Conseil s'il le souhaite, afin de pouvoir aller de l'avant, considérant que la commission présidée par M. Jost a étudié ce règlement dans le détail. Au travers du rapport de la commission il y a eu des amendements sur certains articles et d'autres articles ont été adoptés tels quels.

M. le Syndic Laurent Wehrli peut d'ores et déjà dire que la Municipalité reconnaît la valeur des amendements proposés par la commission. Donc passer d'un rapport à un rapport-préavis permet ce soir d'aborder ce règlement article par article et dans sa globalité, de pouvoir le voter ce soir si le Conseil est d'accord, et de permettre ainsi d'avancer.

Il tient à dire quelques mots sur les difficultés relatives à ce dossier. Tout d'abord l'amendement qui a été voté lors du Conseil précédent, donnant l'autorisation d'acheter ces panneaux sous réserve de l'approbation d'un tel règlement, cet amendement a été étudié par les services juridiques du canton et il est considéré comme n'étant pas légal. Donc, quelque part, il n'a pas besoin d'être respecté, mais la Municipalité a entendu l'avis politique du Conseil, la Municipalité fait la distinction entre l'avis juridique ou légal et l'avis politique, et c'est dans ce sens-là qu'elle souhaite venir néanmoins avec ce règlement ce soir et que le Conseil puisse le voter.

Le Département des infrastructures du canton de Vaud, qui lors de la mise à l'enquête publique de ces quatre panneaux, a certifié que l'on pouvait les poser sans devoir faire un règlement communal, a dans l'intervalle, à savoir il y a quelques jours, attiré l'attention de la Municipalité sur un avis qui a changé de leur côté et où il souhaite avoir maintenant un règlement communal, validé par le Conseil d'Etat.

Afin de ne pas perdre de temps dans des arguties juridiques, et M. le Syndic se fera un plaisir d'en discuter, hors Conseil, avec M. Alexandre Staeger, il suggère à M. le Président du Conseil de prendre acte de cette modification de l'ordre du jour, de l'adopter et ensuite de discuter et adopter ce règlement afin que la question soit ainsi réglée ce soir pour avancer sur l'objectif qui est d'avoir ces panneaux et de pouvoir ainsi faciliter la communication des associations communales.

Le Conseil communal accepte à l'unanimité les deux modifications de l'ordre du jour.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Il remercie l'assemblée de respecter les règles de la bienséance et du respect dans le cadre de nos débats.

Il rappelle également qu'à l'issue de ce conseil un cocktail dînatoire est organisé, toujours dans le bâtiment du NED, dans la salle à l'entrée et que toutes les personnes présentes sont bien entendu invitées pour ce traditionnel cocktail dînatoire de Noël.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2011

La discussion est ouverte.

La correction suivante est demandée :

Mme Catherine Buchet Bulliard demande à ce que M. Raphaël Tanner figure dans les personnes excusées lors du précédent Conseil et non pas dans les non excusées.

La parole n'est plus demandée.

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE :

2.1. Mme Xochitl Borel (soc), démissionnaire.

Les membres du bureau ont tenu séance à 17h30 ce jour et ont proclamé élu conseiller communal M. Marc Paccaud (soc) en remplacement de Mme Xochitl Borel (soc). Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 66 de la LEDP.

M. Marc Paccaud est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

3.1. de la commission chargée de l'examen de la motion à considérer comme un postulat de M. Emmanuel Gétaz « Etablissons un inventaire des surfaces, disponibles et potentielles, pouvant accueillir des panneaux solaires en vue de produire plus d'énergie issue du soleil sur le territoire communal » (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 18 janvier 2012 à 19 h. 00) ;

La commission suivante examinera cette motion à considérer comme un postulat :

Présidence ML : M. Emmanuel Gétaz

Membres : MM. Patrick Aubort, Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Felice Calvo, Mario Di Sessa, Michel Granato, Michel Posternak, Jean-Pierre Schmid, Edgar Schneider.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec intérêt que j'ai écouté le développement du postulat de Monsieur Gétaz lors de notre dernier conseil. Je suis, comme vous le savez certainement, particulièrement sensible aux dossiers environnementaux notamment s'agissant des questions de production d'énergies propres.

J'attire donc votre attention sur le communiqué de presse daté du 29 novembre 2011 : la Romande Energie établit maintenant un cadastre solaire vaudois afin de détecter les toits pouvant accueillir des centrales photovoltaïques idéalement de 1000 m² (comme la toiture de la piscine de la Maladaire ou de la salle polyvalente) mais au minimum de 400 m².

Cette étude est financée par Romande Energie et vise à favoriser le partenariat public-privé. Je ne peux que saluer et appeler de mes vœux cette démarche dont vous comprenez évidemment les implications pour la commission chargée d'étudier le postulat de M Gétaz.

Mesdames et Messieurs, l'étude sera sous toit lors de la commission. Il serait donc idéal que la Municipalité, ou le Président de la commission, invite Monsieur Rémy Werly, chargé de développement, afin qu'il explique les démarches passionnantes de ce producteur romand d'énergie, ainsi que la procédure de partenariat.

Si une collaboration avec Romande Energie devait se concrétiser, elle se ferait sans dépense majeure de deniers publics. Nous renforcerions ainsi l'image de Montreux en tant qu'acteur actif de développement durable et cité de l'énergie.

Par cette petite intervention, j'aimerais rendre attentif le Conseil communal et les commissaires que des initiatives de développement durable peuvent se concevoir sans subventionnement ou études complémentaires dispendieuses, et me réjouis de débattre de ce sujet passionnant.

Merci de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

3.2. de la commission chargée de l'examen de la motion à considérer comme un postulat de M. Alexandre Stæger « *Puer, puerum, pueri, puero* ou la déclinaison du concept « Puero » mis au point par la Division prévention de la criminalité de la police cantonale est-elle digne d'intérêt dans nos contrées de la Riviera ? » (date de la 1^{ère} séance de commission : mardi 10 janvier 2012 à 19 h. 00) ;

La commission suivante examinera cette motion à considérer comme un postulat :

Présidence Socialiste : M. Olivier Raduljica

Membres : Mmes Anne-Lise Bühler, Charlotte Chevallier, Coralie Dumoulin, Madeleine Müller, MM. Michel Granato, Marcel Jost, Marcel Riedo, Alexandre Staeger, Lionel Winkler.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger déclare qu'il lui semble avoir déposé un postulat, donc quand il lit que sa motion est à considérer comme un postulat, il espère bien que son postulat sera considéré comme un postulat ! Il remercie de bien vouloir corriger cette erreur. Il n'y aura donc pas besoin de lui demander de transformer cette motion en postulat puisque c'est déjà un postulat.

M. le Président Grégoire Furrer remercie M. Staeger de cette précision et déclare que cela avait échappé au bureau

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

3.3. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Bernard Gret pour la levée de l'interdiction du trafic des véhicules sur la route de Chessy (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 12 janvier 2012 à 19 h. 00).

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence PLR : M. Florian Despond

Membres : Mmes Juliane Baumann, Charlotte Chevallier, Sophie Desbaillets, Irina Gote, MM. Michel Bongard, Julien Chevalley, Bernard Gret, Jean-Jacques Kiala, Vincent Tschopp.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

3.4. nomination de trois représentants au Conseil d'établissements scolaires

M. le Président rappelle qu'il doit y avoir un candidat PLR, un candidat Socialiste et un candidat commun pour les trois autres partis, soit les Verts, l'UDC et Montreux Libre.

Au nom du groupe PLR, M. Jean-Marc Forclaz propose la candidature de M. Yanick Hess.

Au nom du groupe Socialiste, M. Olivier Gfeller propose la candidature de Mme Prisca Gaillet.

Au nom du groupe des Verts, M. Olivier Blanc propose la candidature de M. Bassam Degerab.

Au nom du groupe UDC, Mme Catherine Buchet Bulliard propose la candidature de M. Jean-Daniel Rochat.

Comme il y a quatre candidats pour trois places on passe au vote à bulletin secret.

Bulletins délivrés : 78

Bulletins rentrés : 78

Majorité absolue : 40

Trois personnes sont élues au 1^{er} tour, soit :

M. Yanick Hess est élu avec 68 voix.

Mme Prisca Gaillet est élue avec 65 voix.

M. Bassam Degerab est élu avec 62 voix.

M. Jean-Daniel Rochat obtient 22 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président a une dernière communication du bureau. Il rappelle aux nouveaux Conseillers communaux, mais c'est valable aussi pour les anciens, qui prennent en charge la présidence de commission que c'est à eux de tenir la liste des présences et de la remettre au bureau ou à l'huissier pour signature. Sans cela, les commissaires ne peuvent pas être rémunérés pour leur travail via leur jeton de présence. Il signale qu'il a peu signé de listes de présence depuis le début de cette année politique, il y a donc certainement des Présidents de commission qui ont oublié de les remplir et de les faire signer.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu les courriers suivants :

La première correspondance est la lettre de démission de Mme Xochitl Borel.

M. le Président en donne lecture.

Le deuxième courrier émane de M. Dominique Rigot qui invite l'ensemble des membres du Conseil communal au vernissage de son exposition de photographies à la Maison Visinand.

M. le Président en donne également lecture.

Le troisième courrier est une lettre de remerciements du Montreux Comedy Festival pour l'attribution des fonds qui serviront à solidifier leurs fonds propres.

Ces trois courriers seront annexés au procès-verbal de la séance.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes :

5.1. Programme de la Municipalité pour la législature 2011-2016

5.2. Communiqué de presse relatif à la Suite du Projet urbain CLARENSEMBLE

M. le Municipal Christian Neukomm donne lecture d'une communication de la Municipalité au sujet de la ferme Gambetta à la rue du Port à Clarens :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à votre première décision du 10 décembre 2008 visant au maintien de la « ferme » Gambetta, la Municipalité a commandé, en juillet 2009, une expertise à un bureau d'ingénieurs, afin d'en vérifier l'état général et de s'assurer des mesures à prendre en vue de respecter votre volonté décrétant un statut conservatoire à cet objet.

Consécutivement au dépôt, en septembre 2010, du nouveau préavis auprès de votre Conseil pour l'adoption du PPA confirmant le maintien de la ferme - PPA adopté le 2 février 2011 - la Municipalité a dû, à trois reprises, prendre des mesures d'urgence nécessaires à la sécurité publique. Ces mesures ont été exécutées, en dates des 17.01.2011, 11.08.2011 et 22.11.2011, par substitution, conformément à l'article 92 alinéa 3 LATC, car le propriétaire, interpellé par la Municipalité à ce titre, s'est refusé à toute intervention.

Les dernières mesures entreprises en novembre dernier ont été précédées d'une nouvelle expertise, réalisée par le même bureau d'ingénieurs, de manière à connaître, deux ans plus tard, l'évolution de l'état de délabrement de ce bâtiment. Celle-ci révèle – outre les mesures urgentes déjà prises – que la structure intérieure de la « ferme » est encore saine et que, moyennant une restauration importante, elle pourrait toujours être réhabilitée tout en conservant ses caractéristiques identitaires.

Le montant de ces trois interventions se porte à environ CHF 40'000.-. Cette somme est pour l'heure comptabilisée dans un compte d'attente au bilan et la créance sera garantie par l'inscription d'une hypothèque légale, conformément aux articles 839 ss. du Code civil suisse.

Quelle suite ?

Les pourparlers menés avec le propriétaire, dans le sens d'une solution transactionnelle, consisteraient à une refonte partielle du PPA "Rue Gambetta – rue du Port", qui tout en maintenant le statut conservatoire de la « ferme », donnerait davantage de droits à bâtir au propriétaire. Si cette voie devait se poursuivre, le propriétaire s'engagerait à prendre, dans l'attente de la légalisation du PPA remodelé, toutes les mesures nécessaires et suffisantes au maintien de la ferme Gambetta.

Ces nouveaux éléments étant connus, la Municipalité pourrait, le cas échéant, inviter votre Conseil à reprendre position dans le cadre d'un préavis complémentaire portant, tant sur le devenir de cette bâtisse, que sur un PPA amendé selon le résultat des transactions avec le propriétaire. Merci de votre attention ».

M. le Syndic Laurent Wehrli fait part de deux communications. Tout d'abord il relève que les Conseillères et les Conseillers ont reçu dans leur enveloppe le programme de législature 2011-2016, dans sa version finale, tel que voté par la Municipalité.

Il remercie toutes les personnes qui ont répondu à la consultation publique ainsi que les partenaires, notamment les cinq partis représentés au sein du Conseil communal. Il les remercie au nom de la Municipalité pour le temps passé à étudier ce document ainsi que pour les commentaires transmis.

Deuxième élément, dans la suite de la réponse à l'interpellation de M. Michel Zulauf, lors du dernier Conseil communal, concernant les 50 ans de Montreux, M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité a arrêté les dates des deux manifestations qui avaient été annoncées en réponse à cette interpellation.

Tout d'abord la Fête populaire au Marché couvert et dans les alentours, entre le vendredi 21 et le dimanche 23 septembre 2012, avec l'idée d'un cortège le dimanche après-midi 23 septembre.

Quant au colloque politico-historique, comme il l'avait décrit lors de cette réponse à la dite interpellation, la date arrêtée est le 22 novembre 2012. Evidemment des informations, par rapport à ces dates, seront données à d'autres occasions et par écrit. Mais il semblait important à la Municipalité, vu que ces dates ont été arrêtées vendredi dernier, de pouvoir les communiquer au plus vite au Conseil communal.

D'autant plus que la plupart des Conseillères et Conseillers sont très actifs dans de nombreuses associations montreusiennes qui vont, ces tous prochains jours, recevoir un courrier avec un questionnaire, pour leur demander dans quelle mesure elles peuvent s'associer à cette journée populaire, comment elles veulent le faire, par quel biais, que cela soit culturel, sportif, pour le cortège ou sur la scène, ou pour la gastronomie pour ne citer que ces quelques possibilités et la Municipalité tenait à ce que le Conseil soit informé avant que ce courrier arrive dans ces diverses associations.

Bien entendu, en regard des mesures budgétaires ou des mesures financières un préavis sera également déposé devant le Conseil communal afin de permettre à ce dernier de se positionner sur cet élément-là.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES :

Deux postulats ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le postulat, déposé par M. Christian Bécherraz, demande à la Municipalité de présenter un rapport sur la diversité et l'utilisation des aides au logement à disposition des Montreusiennes et des Montreusiens afin d'éviter les trous dans le filet social.

Le postulat, déposé par M. Yves Depallens, s'intitule : « Sport à Montreux : Etat des lieux et vision pour l'avenir ».

Ces postulats seront développés lors de notre prochain Conseil.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

7.1. relatif au projet budget 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (32/2011) (rapp. : M. Denis Golaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. Denis Golaz, Rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la C.I.E.H.L. vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu** le préavis No 32/2011 de la Municipalité du 13 octobre 2011 sur le budget 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (C.I.E.H.L.),
- vu** le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la C.I.E.H.L. chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter le budget 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (C.I.E.H.L.).

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins quelques abstentions.

7.2. relatif au projet de budget communal ordinaire 2012 (33/2011) (rapp. : M. Daniel Manzini) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président propose d'ouvrir d'abord la discussion générale, puis chapitre par chapitre et ensuite de passer aux annexes. Il invite celles et ceux qui ont des amendements de les déposer lors des chapitres concernés. Ensuite les amendements de la Cofin seront traités et on passera au vote des conclusions.

Le Conseil communal accepte cette manière de faire.

M. Daniel Manzini, Président de la commission, tient à remercier tous les membres et les suppléants de la Commission des finances, dans la mesure où depuis le début de cette législature ce n'est pas moins de 7 préavis qui ont été analysés. Il y a eu les quatre premières autorisations du Conseil communal pour la Municipalité, le préavis d'urgence sur la parcelle Denner, le plafond d'endettement et maintenant le budget.

C'est un gros travail qui a été fait et il aimerait associer à ses remerciements surtout Mme Jacqueline Burri, secrétaire, qui l'a beaucoup épaulé dans le cadre de la rédaction du rapport pour le budget.

Il remercie toutes ces personnes pour leur disponibilité.

M. le Président Grégoire Furrer ouvre donc la discussion générale.

M. Jean-Marc Forclaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR a analysé la proposition de budget présentée par la Municipalité et se déclare insatisfait de la présentation d'un budget déficitaire. Certes, celui-ci s'avère un peu meilleur que le précédent puisqu'il dégage une légère marge d'autofinancement, mais il pourrait laisser présager des temps plus difficiles si des corrections ne sont pas apportées pour les années futures.

Nous soutiendrons néanmoins ce budget car nous le considérons comme un budget de transition pour lequel la Municipalité actuelle, héritière d'une politique antérieure, ne dispose pas encore des moyens de corrections nécessaires.

Force est de constater qu'un changement de cap doit être amorcé si nous voulons parvenir à un équilibre et éviter le piège de comptes de fonctionnement inexorablement déficitaires. Compte tenu de l'inertie de certains postes, les corrections ne porteront leur fruit qu'à moyen terme. Il est donc important de prendre conscience des changements à prévoir et de les initier sans attendre, car des changements trop tardifs obligerait à des mesures correctives inutilement brutales.

L'évolution des charges liées, les questions relevant de la péréquation sont des paramètres parfois peu prévisibles sur lesquels la Municipalité n'a quasiment pas de marge de manœuvre. L'environnement économique ne présente actuellement pas non plus toutes les garanties que l'on pourrait espérer, bien malin celui qui peut prédire l'évolution des recettes fiscales ces prochaines années.

Compte tenu des incertitudes actuelles nous devons donc pouvoir faire preuve de réactivité si les circonstances devaient l'exiger.

Sans tomber dans le piège d'un pessimisme excessif il convient que la Municipalité et notre Conseil fassent, dès à présent, preuve d'une certaine retenue en matière de dépenses de fonctionnement difficilement compressibles.

Le groupe PLR attend que la Municipalité procède en 2012 à un examen et inventaire des potentiels d'économies réalisables sur différents postes budgétaires afin que notre Conseil dispose très vite des éléments d'analyse indispensables au cas où des économies importantes devraient être très rapidement décidées.

Nous attendons en particulier une analyse de la pertinence des différentes tâches assumées par l'administration communale ainsi qu'une mise à plat de son fonctionnement afin d'en détecter les points faibles et de la réorganiser où cela s'avère nécessaire. Un inventaire des différentes subventions ainsi que des participations de la commune de Montreux à différents organismes intercommunaux doit également être effectué. La mise en place d'un tableau de bord ou d'outils de suivi financiers équivalents, permettant d'évaluer la situation en cours d'année, sont indispensables.

Nous accordons notre confiance à la nouvelle Municipalité pour qu'elle entreprenne ces démarches sans tarder et resterons très attentifs sur ces sujets.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Chers collègues,

Nous souhaitons d'abord remercier le Président de la Commission des finances, M. Daniel Manzini, pour la qualité de synthèse de son rapport. Il a l'avantage d'être clair et très bien résumé.

Dans les déclarations des groupes lors du précédent Conseil communal, nous avons fait part de notre mécontentement par rapport au budget qui nous est présenté par la Municipalité pour l'année 2012.

Il est d'ailleurs bien relevé, dans le rapport de la Commission des finances, combien les commissaires de tout bord, se sont sentis frustrés et j'en fais clairement partie, de ne pas avoir eu la possibilité d'apporter des corrections qui auraient permis d'améliorer ce budget.

Le budget est déficitaire, la marge d'autofinancement est très faible. Malgré l'excellent travail de la Commission des finances, les amendements proposés pour réduire les pertes, ne sont que des amendements de « cosmétique ».

Proposer de couper dans les investissements, dans l'entretien du patrimoine, dans le social n'est pas la solution pour le groupe Montreux Libre. Raison pour laquelle, cette année, nous nous sommes abstenus de faire des propositions allant dans ce sens. Nous soutiendrons ce budget du bout de la main lors du vote. Nous avons aussi pris en compte que la Municipalité vient de s'installer et doit prendre ses marques.

Mais pour le groupe Montreux Libre, il est d'ores et déjà acquis que pour le budget 2013, nous ne pourrions continuer à rester passifs, face à des chiffres rouges vifs. Nous ne souhaitons pas revoir les démons des déficits chroniques que Montreux a connus dans le passé.

Raison pour laquelle nous n'hésiterons pas, l'année prochaine, à « traquer » les dépenses qui nous semblent « superflues » ou « inutiles ». Il est aussi temps de se poser des questions, comme le relève le rapport, sur la qualité de certains de nos investissements et dépenses courantes.

Il sera peut-être nécessaire de devenir « courageux » et savoir dire non à notre train de vie et à certains paquebots que la commune de Montreux entretient à coup de millions.

Il sera peut-être nécessaire, en 2013, de revoir notre copie si le budget est à nouveau déficitaire. Par exemple avec le 2m2c. Lui redéfinir une mission et chercher de sérieuses économies de ce côté.

Aussi, il serait peut-être temps, alors que le groupe Montreux Libre en a déjà parlé il y a deux ans, d'aller solliciter quelque peu les 9 autres communes de la Riviera au sujet de l'ensemble des prestations et investissements qu'offre notre ville.

Ce budget est à hauts risques puisque, d'une part, les recettes fiscales ont été nettement poussées à la hausse et que d'autre part, la morosité économique risque de diminuer les recettes et augmenter les coûts sociaux.

En conclusion, Montreux Libre attend de la nouvelle Municipalité qu'elle démontre une attitude proactive dès 2013, pour que le budget redevienne au minimum équilibré. Merci ».

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le groupe Socialiste estime que ce budget s'inscrit dans la continuité des précédents. Les tâches fondamentales de la commune sont respectées. Nous sentons que la Municipalité travaille déjà comme une équipe et c'est un signe positif.

Le déficit de 4 millions par contre est une source de préoccupation. Certes, notre commune a pour particularité d'avoir fréquemment des revenus exceptionnels, ce qui rend l'évaluation des recettes difficiles. Ce n'est qu'au moment des comptes que nous serons fixés.

Cependant, les investissements et les projets annoncés dans le programme de législature et par voie de presse incitent à penser que nous pourrions rapidement nous trouver en situation délicate, alors qu'à la fin de la législature précédente, nous étions dans une situation financière très favorable.

Concernant les projets et investissements, j'en profite pour placer une réflexion personnelle et une évidence : nous n'avons pas les moyens de réaliser ce qui est à la fois une utopie pharaonique et un délire de campagne électorale, je parle bien entendu du tunnel sous la Grand'Rue.

Gageons que tous ceux qui reprochent à la Municipalité de présenter un budget déficitaire seront cohérents et n'envisageront même pas un inutile crédit d'étude.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« M. Le Président, Chers collègues,

Tout d'abord, en tant que membre de la Commission des finances, j'aimerais remercier notre président-rapporteur qui a reflété de manière synthétique dans son rapport les principaux sujets de discussion. Je m'étais engagée, au nom du groupe UDC, il y a plus d'un mois, suite à l'intervention de mon collègue Olivier Mark, à chercher où nous pourrions faire des économies sur ces 4 millions ! Aujourd'hui, je ne peux pas répondre... Heureusement, nous sommes encore loin de l'excédent de charges annoncé par la Ville de Lausanne, excédent s'élevant à 32,2 millions, mais il s'agit de garder de la retenue et le sens de la mesure, surtout dans des temps incertains.

Cependant, pour que nous puissions le faire, il faudrait selon moi que la commission puisse avoir des informations sur les objectifs prioritaires pour l'année à venir de chaque service.

En connaissant les priorités, nous pourrions peut-être moins aller dans les détails et faire des propositions plus en relation avec des perspectives politiques.

Il est vrai également que ce budget 2012 est le premier pour notre Municipalité, déjà fort aguerrie, mais tout de même le premier. Je reste convaincue, par la participation, les interventions et les réponses, durant nos séances, du Municipal des finances, qu'une nouvelle collaboration est en train de se mettre en place, collaboration qui sera bénéfique pour toutes et tous. Une première promesse pour l'année prochaine est l'élaboration de tableaux de bord qui vont certainement nous permettre d'avoir une meilleure vision d'ensemble de certains indicateurs et de les suivre.

Voilà en quelques mots, les raisons de notre sentiment mitigé : de bonnes choses, des choses à améliorer et un déficit qui nous laisse songeur à ce jour.

Le groupe UDC acceptera donc également du bout des doigts ce budget et sera attentif, l'année prochaine, à ce qui sera présenté.

Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre RoCHAT aimerait tout d'abord, au nom de la Municipalité, relever le très bon esprit qui a permis de conduire ces travaux sur le budget, remercier la Commission des finances pour la manière dont elle a abordé les choses et l'excellente qualité des échanges qui ont eu lieu dans le cadre de ces travaux sur le budget.

La Municipalité entend toutes les remarques exprimées par le Conseil, mais il aimerait tout de même dire que ce budget 2012 ne les réjouit pas non plus, c'est même expressément mentionné dans le rapport par M. Le Syndic Laurent Wehrli qui s'exprimait à ce propos. Il ne les réjouit pas complètement parce qu'il contient beaucoup d'incertitudes, il est problématique en regard des charges liées, il y a des perspectives de charges nouvelles notamment dans la problématique sociale ou celle de l'enfance. Il est évident qu'il va falloir ajouter des charges au niveau du fonctionnement de la collectivité. Toutes ces questions-là il faut les prendre en compte et il y aura certainement des choix à faire.

M. le Municipal Pierre RoCHAT croit utile, certains l'ont dit, notamment Mme Catherine Buchet, de rappeler ici que s'il y a un déficit de 4 millions, on a une marge d'autofinancement légèrement positive et c'est sur un budget de 126 millions. Si l'on regarde dans la presse les problèmes d'autres communes, il croit qu'aujourd'hui la commune de Montreux est dans une situation qui reste maîtrisée.

Pour ceux qui ont l'impression que l'on a poussé les recettes à l'extrême, il rappelle que c'était aussi une volonté de la Municipalité de réduire les écarts, et peut-être prendre un petit peu plus de risques dans les prévisions, mais de manière à avoir moins d'écart entre le budget et les comptes et cela lui paraît plutôt sain.

Pour ceux qui souhaitent trouver l'équilibre - et qui ne voudrait pas trouver l'équilibre ? - la Municipalité incorpore est convaincue que ce serait bien que l'on tende vers l'équilibre, mais simplement elle est aussi partisane, et cela lui paraît juste de ne pas donner des coups de volant brusques, car ce serait une erreur. Même s'il y a eu changement de majorité, c'est finalement une chose secondaire à cet égard, la bonne gestion commande justement de ne pas donner des coups de volant trop brusques et d'assurer finalement la continuité du service public et d'assurer une bonne qualité du financement et une certaine sérénité.

Cela dit, il y aura des charges, il y a la problématique de l'investissement. Il y a un plan d'investissement qui est ambitieux, il faudra évidemment tenir compte de ces éléments avec une perspective d'endettement possible. Tout cela pour dire que la Municipalité fera bien sûr attention, essaiera de viser l'équilibre, mais cela aura peut-être des conséquences et des choix en matière d'abandon de certaines charges et aussi d'admettre telle ou telle recette, ce qui pourrait, à un certain moment, faire tousser les uns ou les autres.

M. le Municipal Pierre Rochat, au-delà des amendements qui seront discutés, espère que l'on pourra adopter ce budget.

M. le Président ouvre donc la discussion chapitre par chapitre.

Chapitre 1 : Administration générale, pages 1 à 24

La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée.

La Commission des finances a deux amendements. M. Daniel Manzini, Président de la commission, donne lecture du premier amendement :

- Suppression de Fr. 40'000.- au compte 100.3189 – frais divers concept de communication.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Exposer nos « bobines » imprimées sur le papier glacé d'un livre-souvenir ou lors d'une exposition profitera-t-il à la notoriété et à la bonne réputation de ce Conseil ? Lorsque nous constatons comment ce projet nous a été imposé, nous estimons que la réponse est non.

Nous, Conseillers communaux, donneront simplement l'image d'un organe délibérant amorphe, se laissant dicter des dépenses sans même broncher.

La majorité du groupe Socialiste acceptera l'amendement. En diminuant le poste 100.3189 de Fr. 40'000.- nous marquons notre désapprobation vis-à-vis de la dépense prévue pour un album de photos représentant le Conseil communal.

Nous n'avons été que tardivement mis au courant de ce qui était en train de se passer. Trop tardivement. C'est par la bande que nous avons appris qu'une somme de plusieurs milliers de francs avait été engagée, pour un projet que nous n'avions jamais approuvé. Ne le cachons pas, nous sommes en colère.

Il s'agit d'argent public, c'est parfaitement scandaleux de le dépenser à la légère pour un projet au prestige douteux. Ce projet devrait, nous dit-on, encourager les citoyens à s'intéresser à la vie politique. Ainsi, le simple fait d'exposer nos visages, las après une journée de travail, devrait susciter des vocations. C'est faire fausse route.

Le débat, le bien commun sont des valeurs qui doivent être mises en avant, mais pas nos personnes. C'est là le rôle des campagnes électorales. Ce livre-souvenir trouverait-il seulement un éditeur et pourrait-il s'autofinancer ? Bien sûr que non. Cela en dit long sur le peu d'intérêt de la démarche.

Certains vont fustiger, si ce n'est déjà fait, la Municipalité pour n'avoir pas présenté un budget équilibré. J'ai bien entendu les interventions des différents groupes politiques qui regrettent le déficit de 4 millions.

Comment peut-on se sentir crédible en faisant ce genre de reproche si le Conseil lui-même laisse passer des dépenses à la légère et s'offre un livre inutile à sa propre gloire.

Si on veut prôner la rigueur, on commence par montrer l'exemple. Si ce projet était aussi bon que vous le prétendez, Monsieur le Président, vous n'auriez pas dû user de ce regrettable procédé qui consiste à passer en douce. Lorsqu'il s'agit de l'argent public c'est parfaitement détestable. Faut-il rappeler que nous avons prêté serment ?

Nous avons le sentiment d'avoir affaire à un procédé de camelot mettant le pied dans la porte, pour ne le retirer que lorsque le client aura allongé la monnaie. Lorsque des mesures ont été prises sans égard pour les procédures, il est de notre devoir de rappeler à l'ordre les insouciantes et les négligents.

Décidément que ce soit sur la forme ou sur le fond tout nous pousse à accepter cet amendement.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare qu'au départ, au nom du groupe UDC à la commission des finances, elle avait accepté de supprimer ces Fr. 40'000.- pour le livre, parce qu'il n'y avait aucun élément qui disait ce qu'on allait faire de ce livre.

Mais on a été satisfait par ce que l'on a reçu. On a eu des informations qui ont permis d'en savoir un peu plus sur le contenu, avec un budget qui était détaillé. Donc le groupe UDC a décidé de refuser cet amendement.

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz s'exprime à titre personnel, parce que dans le cadre du groupe PLR il y a des tendances qui suivraient la diatribe de M. Olivier Gfeller ou des personnes qui sont pour.

Pour sa part, il regrette simplement une chose, c'est que l'on n'ait pas pensé à cela un petit plus tôt, parce qu'il trouve un peu sévère quand on dit que l'on en a pas parlé. Le livre a été présenté, mais il est vrai que l'on n'a pas demandé combien il coûterait. Mais il aime encore moins le travail commencé et que l'on ne finit pas.

A titre personnel il est à 55% pour refuser l'amendement et 45% non, mais il ne faut pas non plus trop « taper » sur des gens qui prennent des initiatives. Sa « bobine » dans un livre de photos ne l'intéresse pas beaucoup plus que M. Olivier Gfeller, mais la chose est en route et il trouve un petit peu dommage d'arrêter en cours de route.

Donc M. Jean-Marc Forclaz refusera l'amendement pour ces raisons-là, mais un petit peu du bout des lèvres.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre accueille plutôt favorablement l'idée d'un livre pour les 50 ans du Conseil communal. Toutefois son contenu nous interpelle.

En effet, il semble qu'il n'y ait dans ce livre essentiellement que des photographies d'art. Il nous semble que le projet du bureau manque de substance. Quel sera le message véhiculé par notre livre ? Quels enseignements en tirera le lecteur ?

On nous présente un très bel emballage, nous craignons qu'il soit tout simplement vide.

En ce qui me concerne, je ne suis pas assez narcissique pour voire un intérêt public à ce que ma trombine apparaisse dans le « yearbook » du Conseil communal.

Il me semble qu'il faut plutôt attirer l'attention du public sur nos travaux, en quoi ils ont un impacte sur la vie concrète du citoyen.

On pourrait par exemple expliquer les phases d'élaboration de certaines réalisations concrètes de la commune, comme la Maison des Congrès : le Festival de Jazz de Montreux ne pourrait pas avoir lieu dans les conditions d'aujourd'hui sans quelques décisions du Conseil communal. Y adjoindre un exemple de moindre taille. C'est plutôt cela, à notre avis, qu'il importe de communiquer au public. Le contenu de ce livre doit donc rester ouvert et didactique.

Nous regrettons que les membres du Conseil communal n'aient pas été plus associés à la définition du contenu de ce livre. C'est pourquoi nous invitons le bureau à "corriger le tir" en associant par exemple, la Commission communication et organisation du Conseil, à ce travail.

L'argent ayant déjà été dépensé de facto, et les délais étant très brefs, il ne se justifie pas de supprimer cette dépense.

Enfin, je me permets de faire remarquer que le bureau a utilisé le budget Communication du Conseil pour financer l'édition de ce livre. Après chaque séance de ce Conseil, des citoyens viennent vers moi se plaindre de ne pas être suffisamment informés du lieu et de la date des séances de notre Conseil. Et ce n'est pas que la Commune ne fasse rien pour les communiquer, mais il serait peut être plus pertinent de dépenser des montants prévus dans un budget communication pour améliorer encore la façon dont on annonce les séances du Conseil communal.

Merci pour votre attention ».

M. Michel Bongard trouve, pour sa part, que l'on devrait refuser cet amendement. Il y a quelques années on avait reçu des propositions de la Municipalité, elles avaient été refusées par le Conseil. Depuis plus rien. On voyait poindre ce 50^{ème} anniversaire. Silence, silence ! Aucune mobilisation, ni de nos rangs ni de la Municipalité.

On prend connaissance d'un projet qui se développe. Une démarche artistique, cette démarche en vaut une autre. Certainement on aurait pu organiser un grand bal, mais ce que l'on propose c'est ce bouquin.

Sur le fond, de mettre en valeur le travail du Législatif c'est quand même un devoir citoyen. M. Bongard le prend comme cela. Il lui semble que cette démarche est à saluer.

En conclusion il invite vraiment à refuser cet amendement et à maintenir ce poste au budget.

La discussion continue.

M. Lionel Winkler donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En ce qui me concerne, je suis très mal à l'aise par rapport à cette proposition.

Tout d'abord, parce que j'ai le terrible sentiment d'avoir été mis devant le fait accompli. Bien sûr, nous avons eu une succincte explication lors de notre séance de septembre sur la présence de photographes dans nos allées. Mais point de montant avancé.

Et aujourd'hui on nous demande le financement d'un travail qui a déjà commencé.

J'espère que le Conseil a une bonne mémoire, surtout parmi les plus anciens. Combien de fois n'avons-nous pas fustigé la Municipalité parce qu'elle nous mettait devant le fait accompli pour certaines décisions à prendre. Moi le premier, dans le cadre des travaux de la Cogest.

Quel bel exemple nous montrons aujourd'hui.

Il paraît qu'il faut d'abord balayer devant sa porte, et bien c'est ce que je fais aujourd'hui.

Ensuite, je me pose la question de savoir pourquoi j'ai souhaité être élu au Conseil communal. Pour avoir un titre ? Pour mon égo ? Pour apporter concrètement des améliorations à la qualité de vie pour ma commune et mes concitoyens ?

Quelqu'un a dit un jour, "le problème de l'humilité c'est qu'on ne peut pas s'en vanter".

Je trouve que nous voter un budget pour faire un livre sur notre action politique manque singulièrement d'humilité. Surtout quand on a encore beaucoup à prouver.

Et comment peut-on se donner un budget pour un livre qu'indéniablement personne ici n'achèterait de sa propre poche. Pour un document qui restera sur une étagère et surtout prendra toute la poussière de cette histoire qu'il prétend représenter.

De manière plus pragmatique, parlons maintenant gros sous.

Fr. 40'000.- . En fait, il s'agit plutôt de Fr. 50'000.-, puisqu'il y a Fr. 33'000.- pour le livre et Fr. 17'000.- pour l'exposition.

Fr. 50'000.- donc, sur un budget de plus de 120 millions, c'est quoi ?

C'est RIEN, dis comme ça.

Mais du point de vue du contribuable, c'est assurément différent.

Fr. 50'000.-, c'est certainement une bonne part du budget de fonctionnement d'une petite entreprise montreuusienne. C'est aussi, peut-être, le revenu annuel d'une famille montreuusienne.

Oui, Mesdames et Messieurs, je vous le redis je suis très mal à l'aise face cette affaire.

Alors pour toutes ces raisons de principe, d'humilité, de respect de nos électeurs, je soutiendrai cet amendement et vous encourage à en faire de même

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Olivier Blanc ne va pas revenir sur le fond de l'affaire, mais quand il entend dire que le Conseil a été mis devant le fait accompli, il aimerait quand même relever que le bureau a été consulté et qu'il a voté. Il ne sait pas si les membres du bureau ont fait suivre l'information, mais il lui semble que de parler de « fait accompli », c'est un peu brutal.

Les choses ont été faites relativement normalement. Peut-être aurait-on pu faire voter plus tôt, c'est possible.

Mais dire que le Conseil est mis complètement devant le fait accompli et qu'il ne savait rien, c'est un problème de communication, dont l'initiateur de ce projet n'est pas responsable. Il croit qu'il faut quand même le dire ici.

La discussion continue.

M. Michel Zulauf aurait été très favorable à ce que l'on prépare un livre sur l'histoire politique de ces 50 dernières années de notre commune de Montreux. C'est un objectif qui aurait été ambitieux et qui aurait nécessité passablement de temps pour qu'il soit réalisé à satisfaction.

Et ce qui l'inquiète dans cette histoire, c'est que l'on nous dit que ce bouquin pourrait être prêt l'année prochaine au mois de septembre, c'est-à-dire au terme de cette année politique 2011-2012, qui est une année intéressante, mais qui ne revêt aucun intérêt particulier.

On est en début de législature, on essaie de faire le mieux possible pour répondre aux besoins de notre communauté, mais il ne voit pas en quoi il est nécessaire, au mois de septembre, d'évoquer cette année écoulée.

La discussion continue.

M. Pierre-André Spahn demande quels sont les reflets du Conseil communal ces 50 dernières années ? A part les archives, zéro ! Il remercie donc pour cette initiative et sera contre cet amendement.

M. le Président Grégoire Furrer déclare qu'il n'avait pas forcément prévu de s'exprimer, mais il se sent obligé de préciser un certain nombre de choses, car il y a un certain nombre d'éléments qui ont été dits ce soir et qui sont faux, et il tient à rétablir la vérité afin que tout le monde puisse voter en connaissance de cause.

Il a été dit que ce projet finalement coûtait Fr. 50'000.- ce qui est faux. C'est un budget qui a été proposé à Fr. 33'000.-, et les Fr. 17'000.- proposés dans le budget présenté, c'est la partie prise en charge par la Maison Visinand dans le cadre de l'exposition qui sera organisée au mois de septembre, ou en tout cas à l'automne 2012.

La Maison Visinand organise un certain nombre d'expositions, tout au long de l'année. Elle a un budget pour cela. Elle a besoin simplement d'avoir la matière première qu'est la photo et ensuite l'exposition est organisée dans le cadre de son budget annuel.

Même si aujourd'hui on ne sait pas si on aura la matière, la décision de la Maison Visinand n'a pas encore été prise formellement de faire cette exposition, mais cela fait évidemment partie des projets d'expositions pour la saison suivante. Et c'est la Maison Visinand, à travers son budget, qui prendra en charge les Fr. 17'000.-. Il n'y a donc pas Fr. 50'000.- mais bien Fr. 33'000.-.

Il a été également parlé du contenu. A ce sujet, M. le Président a fait envoyer un sommaire, et il espère que tous l'ont reçu. Cela a été envoyé par un courrier électronique à l'ensemble des Conseillers communaux.

Il y a bien sûr une partie historique, qui concerne l'histoire de la fusion de la commune de Montreux, puisque c'est de là que l'on est issu. Il y a eu un travail effectué avec les archives de Montreux pour récupérer du matériel. Il n'y a pas énormément de choses, mais il y en a suffisamment pour faire une partie historique importante dans cet ouvrage.

Il y a également l'idée de montrer comment fonctionne le Législatif par rapport à l'Exécutif, quel est le travail du Conseil communal. Et M. le Président rejoint totalement ce qui a été dit par M. Staeger précédemment, et c'est avec grand plaisir que l'on va montrer concrètement à quoi sert l'engagement politique et comment fonctionne notre organe législatif.

Il ne reviendra pas sur les questions de communication, il lui semble que M. Olivier Blanc a très bien répondu. La communication a peut-être été insuffisante ou tardive, mais la communication a existé, elle a été faite dès le début et notamment via le bureau du Conseil.

M. le Président terminera simplement par une petite note personnelle. Il fait partie d'une génération qui s'intéresse de moins en moins à la politique, et c'est souvent difficile, dans l'entourage, de discuter du travail d'un Conseiller communal. On a de moins en moins d'anciens qui peuvent expliquer les mécanismes qui permettent de former les jeunes.

C'était simplement un projet qu'il souhaitait mettre à l'ordre du jour pour essayer de conserver un peu d'histoire et d'avoir un document que l'on peut montrer et que l'on peut donner aux nouveaux Conseillers, notamment aux personnes qui nous rejoignent en cours de législature.

Ce projet n'était peut-être pas le meilleur, peut-être que tout le monde a d'autres avis, mais c'était un projet qui semblait intéressant dans le cadre d'un 50^{ème} anniversaire de la commune de Montreux.

M. Yves Aubry pense qu'il est bien beau de toujours critiquer ce que font les autres, mais quelles autres propositions ont été émises pour ces 50 ans ? Peut-être une channe valaisanne gravée ou un stupide poster ! Pour une fois qu'il y a une idée qui émerge, de la critiquer, de la démolir, il trouve que ce n'est pas très cool.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote de cet amendement. Il précise que c'est un amendement pour supprimer le budget consacré à cet ouvrage. Ceux qui acceptent l'amendement, acceptent de supprimer l'ouvrage.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une large majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

M. Daniel Manzini, Président de la commission, donne lecture du 2^{ème} amendement :

- Suppression de Fr. 200'000.- au compte 180.3517, montant réservé au funiculaire Territet - Mont-Fleuri.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Pierre-André Spahn tient à préciser que la position de la Cofin n'est pas de « tuer » ce funiculaire, mais il a été estimé que l'importance et la vétusté de cette ligne méritait un préavis séparé, raison pour laquelle il a été enlevé du budget de fonctionnement.

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare qu'à propos de cet amendement il faut bien voire que la Municipalité, face aux exigences qui sont posées en matière de sécurisation de cette ligne, doit de toute façon prévoir Fr. 100'000.- de travaux qui ont été inscrits dans le budget et dans la foulée, dans la mesure où l'on fait ces travaux sur un tunnel, il faut mettre aussi Fr. 100'000.- pour faire une étude par rapport à cette prolongation.

Il invite donc le Conseil à soutenir cette proposition qui est intégrée dans le cadre du budget et à rejeter l'amendement, car accepter l'amendement correspond assez clairement, au niveau de l'interprétation, à une volonté de vraiment liquider ce funiculaire.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller tient à préciser que la commission s'est exprimée clairement à ce sujet et tous les commissaires qui, en commission, ont voté l'amendement, l'ont dit : « Ce que nous attendons c'est un préavis qui permettra à ce moment-là de décider de l'avenir du funiculaire, mais ça ne préjuge en rien du sort qu'on lui réserve ». M. Olivier Gfeller croit que là M. le Municipal Pierre Rochat les a mal compris.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote de cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

Chapitre 2 : Finances, pages 25 à 30

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 3 : Domaines et bâtiments, pages 31 à 52

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 4 : Travaux, pages 53 à 67

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 5 : Instruction publique et cultes, pages 67 à 78

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 6 : Police, pages 78 à 84

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 7 : Sécurité sociale, pages 85 à 92

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La Commission des finances a un amendement. M. Daniel Manzini, Président de la commission, donne lecture de cet amendement :

- Suppression de Fr. 80'000.- au compte 711.3040 – caisses de pensions.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote de cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à la majorité moins une abstention.

Chapitre 8 : Services industriels, pages 93 et 94

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. le Président passe aux annexes.

Compte de fonctionnement par classification administrative : page 95.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Charges et revenus par nature : pages 97 et 98

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Plan des dépenses d'investissement : page 99

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Daniel Manzini, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 33/2011 de la Municipalité du 14 octobre 2011 relatif au budget communal ordinaire pour 2012,

Ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'approuver le budget communal ordinaire pour 2012 tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins deux voix contraires et une abstention.

7.3. sur le plafonnement des emprunts et des cautionnements pour la législature 2011-2016 (34/2011) (rapp. : M. Daniel Manzini) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'est pas demandée.

M. Christophe Privet dépose un amendement.

M. le Président en donne lecture :

- d'accorder à la Municipalité un plafond d'endettement de 50 millions de francs et un plafond de cautionnement de 25 millions de francs pour la législature 2011-2016.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre souhaite redéposer l'amendement refusé par la commission à une courte majorité.

Fixer le plafond d'endettement à 50 millions et le plafond de cautionnement à 25 millions est avant tout une décision symbolique.

Au vu de la situation économique actuelle, suisse et européenne, il s'agit de transmettre un message politique ayant pour but de rassurer le citoyen en lui montrant que les autorités sont attentives au volume des dettes contractées par notre commune.

L'endettement sera certainement nécessaire, mais il ne doit pas être excessif. Chaque dépense d'investissement conséquente devra de toute façon faire l'objet d'un préavis, nous en convenons. Mais le plafond d'endettement sert surtout de signal d'alarme, il oblige à avoir une vue d'ensemble de l'endettement de la commune, à chaque fois que nous souhaitons emprunter.

La commune dispose de quelques 40 millions de francs de disponibilités à investir, ajouter à cela un plafond d'endettement à 50 millions, nous donne 90 millions de disponibles.

Si cela devait s'avérer insuffisant, on sait que tous les investissements prévus ne seront pas réalisés en cours de législature. Nous pourrions toujours, le cas échéant, relever ce plafond par la suite.

C'est pourquoi nous vous invitons à accepter l'amendement visant à fixer le plafond d'endettement à 50 millions et le plafond de cautionnement à 25 millions.

Merci ».

M. le Président ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement.

M. Alain Imhof donne lecture de son intervention ;

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe Socialiste soutiendra l'amendement de notre camarade, pardon de notre estimé collègue Privet.

Après plus de dix ans d'excellente gestion rose-verte, la Municipalité de gauche sortante, sous la conduite de l'excellent Syndic Salvi, a laissé des liquidités à hauteur de 80 millions à notre belle commune.

Durant cette législature, c'est un plafond d'endettement brut admissible de plus de 100 millions que la Municipalité de droite prévoit à fin 2016. Ainsi c'est une ville potentiellement surendettée qui pourrait être remise à la nouvelle équipe qui sortira des élections de 2016.

Notre conception du socialisme à Montreux, c'est une conscience sociale dans le cadre d'une saine gestion. Nous ne sommes pas contre le principe d'avoir un endettement raisonnable, c'est donc dans ce sens que nous vous invitons à soutenir l'amendement déposé afin d'éviter tout risque de surendettement.

Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Pierre-André Spahn déclare qu'il est vrai que l'excellente majorité qui les a précédés pendant 15 ans, avait proposé, il y a cinq ans, un plafond d'endettement à 70 millions de francs également. Donc il ne voit pas les modifications qu'il y a à apporter entre la nouvelle et l'ancienne Municipalité.

Aujourd'hui il faut être raisonnable. On a des projets pour le bien de la communauté. Ce ne sont pas des projets utopiques, et les 70 millions de plafond d'endettement proposés cela correspond tout à fait à une commune de la taille de Montreux et à un budget de 120 à 130 millions par année.

M. Spahn propose donc que le Conseil refuse cet amendement.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller relève que la Municipalité a annoncé un tas de projets, qui vont coûter extrêmement chers, et il pense qu'il est bien que ce plafonnement soit à 50 millions, comme cela, à un moment donné, on devra être tenu au courant des choses. La conjoncture a aussi changé, la population est inquiète et il croit qu'il est bien de donner un signe montrant que l'on sera très attentif à la façon dont la dette publique va évoluer et, en ce moment, on en entend un peu trop parler, dans d'autres pays.

Ce n'est pas vouloir empêcher tout investissement, mais c'est un signal important à donner à la population.

M. Pierre-André Spahn tient à rectifier une erreur. Il y a 5 ans en arrière c'est la Municipalité qui avait proposé 90 millions de plafond d'endettement et la droite avait déposé un amendement pour le diminuer à 70 millions, ce que la Municipalité propose à nouveau cette année. On ne peut donc que soutenir la Municipalité.

La discussion continue.

M. Bernard Schmid donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Chers collègues,

Je pense que nous devons rejeter cet amendement. Comme il est d'usage, je vais juste commencer par clarifier mes intérêts. Comme beaucoup le savent, je travaille dans le domaine bancaire, et il est peut-être utile de préciser que mon employeur ne fait pas de crédit, et n'entretient pas de relation d'affaires avec les entités publiques.

Maintenant, j'entends un discours qui est inutilement alarmiste. Il est évidemment facile, dans le contexte actuel, de tenir ce discours et de clamer haut et fort sa volonté d'épargner à notre belle commune le sort de nos Etats voisins. Mais comparaison n'est pas raison.

La situation financière de la commune aujourd'hui elle n'est pas bonne, elle est excellente. Nos « bons morts » il y a quelques années, si vous me passez l'expression, nous ont permis de constituer un véritable trésor de guerre. Or ce n'est pas le rôle d'une commune d'accumuler du capital inutile dans ses comptes et les placements financiers.

La situation urbanistique en revanche est mauvaise. Depuis de trop nombreuses années le déficit d'investissements d'envergures est devenu presque pathologique à Montreux. Comme une belle fleur qui se fane, nous vivons un peu sur nos acquis.

Le rôle des autorités communales et de ce Conseil notamment n'est pas de se borner à la gestion quotidienne de la commune. On pourrait certainement débattre pendant des heures de la méthode de ramassage des ordures ou des lampadaires adéquats.

Non, notre rôle va plus loin. Nous avons hérité d'un bien, une commune qui a des infrastructures performantes, un décor urbain attrayant, un cadre de vie agréable, il en va de notre responsabilité de transmettre cet héritage à nos enfants pour qu'ils puissent également en profiter.

Notre Municipalité a annoncé, notamment dans son programme de législature, les objectifs d'investissements importants et nécessaires. Elle souhaite visiblement, au travers de divers projets, rattraper le retard cumulé. La population réclame ces investissements. Les commerçants et les milieux touristiques les attendent depuis des années. Notre Conseil même, en votant divers préavis de crédit d'étude, a accepté d'entrer en matière, naturellement sans préjuger sur le vote final.

Mais on a parlé de signal tout à l'heure. Quel signal nous enverrions aujourd'hui si nous devons céder à la panique et reculer avant même d'avoir commencé à avancer ?

On a dit c'est un signal. Ce préavis est avant tout technique. Il n'a aucune raison d'être si ce n'est le souci statistique des autorités cantonales. La Municipalité ne reçoit pas un chèque en blanc. Il n'y a pas de conséquence financière directe. Que nous autorisons un plafond d'endettement de 130, 70 ou 50 millions, nous devons dans tous les cas nous prononcer sur chaque projet individuellement. En fixant ce plafond à 70 millions, comme cela a été dit, le même montant que lors de la dernière législature, nous adoptons une approche responsable et nous signalons clairement que tous les investissements prévus ne pourront pas se faire, puisque comme on l'a vu ils se monteraient à 130 millions. Il faudra faire des choix, c'est clair, ou trouver des partenaires privés.

Que ceux qui refusent l'endettement aient le courage de leurs opinions. Qu'ils refusent les projets concrets lorsqu'ils nous seront présentés. On saura alors quel projet a été réalisé grâce ou à cause de qui et quel projet est passé aux oubliettes grâce ou à cause de qui. Ce sera là une très belle occasion pour nous de prendre nos responsabilités.

Je vous enjoins donc à accepter ce préavis tel qu'il est. A ne pas lancer de signal négatif, gratuit et contreproductif, surtout en cette période morose. Laissons le travail suivre son cours et répondons présents lorsque les vrais débats auront lieu face aux vrais projets. Rejetons cet amendement et acceptons ce préavis.

Je vous remercie de votre attention ».

M. le Municipal Pierre RoCHAT relève que le débat a déjà eu lieu en commission sur cette question. Il salue la bonne qualité de l'échange qui a lieu maintenant, avec des réflexions et des arguments qui sont intéressants.

Il comprend la volonté de vouloir cadrer, dans un contexte qui peut être qualifié d'économiquement difficile, mais quand on lit les articles spécialisés, si aujourd'hui ce n'est pas l'embellie extraordinaire, ce n'est pas la catastrophe non plus.

On est dans un contexte relativement stable au niveau international et d'autre part, dans notre région, les choses sont encore relativement rassurantes.

D'un point de vue tout à fait factuel, par rapport à la proposition qui est faite, il rappelle que la planification qui a été jointe au préavis, qui est parfaitement claire, on montre bien l'évolution des investissements, on ascende à 105 millions en 2014, 87 millions en 2015, 99 millions en 2016. Donc clairement la Municipalité a déjà freiné, elle a déjà pris l'option selon laquelle elle ne pourra pas tout faire, qu'il y aura probablement un échelonnement et probablement aussi une recherche de partenariat.

Cela dit, vouloir descendre à 50 millions c'est clairement imposer probablement à lever le pied, à diminuer le rythme et d'autre part à renforcer l'intervention privée dans les projets. Ce n'est peut-être pas ce que tout le monde souhaite, ce qui fait que l'on devrait avancer dans ce cadre-là.

M. Pierre Rochat note aussi que cette procédure du plafond est une procédure issue des travaux constitutionnels cantonaux qui impose non plus aux communes de chaque fois demander au canton l'autorisation de s'endetter, mais les oblige à planifier et à dire : « On a besoin de tel plafond d'endettement » étant entendu, que comme cela a été dit par plusieurs Conseillers, que chaque fois qu'il y aura des investissements on devra demander, par préavis, l'autorisation de dépenser.

C'est une norme, c'est un cadre et ce cadre permet au Conseil d'Etat qui surveille les communes de dire : « C'est bon ils ont fait une planification, on voit dans quel cadre ils vont », et le fait que la Municipalité propose, avec des investissements qui ascendent à hauteur de 105, 87, 99 millions, une masse d'investissements sur l'année, le fait de se limiter à 70 millions est une limite raisonnable.

M. le Municipal Pierre Rochat invite donc le Conseil à refuser cet amendement, d'autant plus, encore une fois, que le Conseil sera appelé à se prononcer sur tous les projets que la Municipalité lancera en terme d'investissement.

M. le Président passe au vote de l'amendement.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 33 OUI, 41 NON et 1 abstention.

M. Daniel Manzini, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 34/2011 de la Municipalité du 14 octobre 2011 sur le plafonnement des emprunts et des cautionnements pour la législature 2011-2016

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un plafond d'endettement de 70 millions de francs et un plafond de cautionnement de 35 millions de francs pour la législature 2011-2016
2. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes, conventions ou contrats en rapport avec cette affaire et de contracter par tranche pendant cette période des emprunts aux meilleures conditions du marché.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins une voix contraire et quelques abstentions.

7.4. relatif au projet de budget pour 2012 du Fonds culturel Riviera (35/2011) (rapp. : M. José Jorge) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. Yann Krebs, Président-rapporteur de la commission pour Montreux, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'approuver le budget 2012 du Fonds culturel Riviera, tel que présenté.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 1 voix contraire et quelques abstentions.

7.5. relatif à la modification du Règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, Saint-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve (36/2011) (rapp. : M. André Groux) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. André Groux, Président de la commission, tient à relever que les travaux de la commission se sont déroulés dans des conditions qu'il qualifie de particulières ! Pour les commissaires qui siégeaient pour la première fois il aimerait juste signaler que c'est l'exception qui confirme la règle.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président Grégoire Furrer passe la parole à Mme la Municipale Edith Willi.

Mme la Municipale Edith Willi aimerait tout d'abord s'excuser auprès des membres de cette commission qui a siégé à la Tour-de-Peilz et les membres de la commission suivante qui a examiné le subventionnement de Montreux-Vevey Tourisme.

Il est vrai que les autres communes avaient nommé une seule commission pour examiner les deux sujets. Or Montreux a nommé deux commissions, et la deuxième des commissions qui traitera le sujet tout à l'heure a dû attendre deux heures avant d'entrer en matière sur le sujet de la subvention à MVT. Voilà pour les excuses que Mme Edith Willi aimerait encore réitérer aux membres de ces deux commissions.

En ce qui concerne la taxe de séjour, elle aimerait rappeler que cette taxe de séjour a un nouveau Règlement qui doit être approuvé par les 11 communes pour entrer en vigueur. Donc Montreux est dans une situation très délicate, dans le sens que 9 communes ont déjà approuvé ce nouveau Règlement.

Si ce nouveau Règlement n'était pas approuvé il ne pourrait entrer en vigueur dès 2012, ce qui veut dire qu'à la fin de cette année 2012 la taxe de séjour se verrait avec un manque d'environ Fr. 480'000.- dans ses revenus. Ce qui veut aussi dire que Montreux, qui est la grande bénéficiaire de cette taxe de séjour, serait un tout petit peu mal.

Cette taxe de séjour, payée par les hôtes qui viennent dans les hôtels, dans les campings, dans les cliniques, ce sont eux qui paient la taxe de séjour, est redistribuée aux différentes animations, animations faites par Montreux-Vevey Tourisme, animations dans nos villages. Donc elle est directement faite non seulement pour nos hôtes, mais aussi pour toute la population. Ce serait vraiment regrettable que ce nouveau Règlement ne puisse pas entrer en vigueur dès la rentrée de 2012.

Mme la Municipale Edith Willi invite donc le Conseil à accepter ce règlement.

La discussion est ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« M. Le Président, Chers collègues,

Les Conseillers communaux nommés par les 11 communes pour débattre de ce préavis et du préavis 37/2011 se sont retrouvés à 20h00 à la Maison Hugonin à la Tour-de-Peilz. Après une courte introduction où nous avons été informés de la manière dont nous allons travailler, le premier préavis a été présenté et il a été répondu clairement aux différentes questions qui émergeaient. Mais pendant que nous traitons de notre préavis, les commissaires convoqués pour le préavis suivant se tournaient les pouces.

Ceci m'amène tout naturellement à relever que les conditions de travail proposées aux Conseillers communaux ont été lamentables :

- Nous avons mené débat sur ce préavis, debout, dans le hall central, avec des passages et du va-et-vient sans arrêt.
- Alors que nous discutons du contenu de cette taxe de séjour, nous avons été mis sous pression par les autres communes, celles-ci attendant les membres de la commission de Montreux.
- Nous n'avions pas connaissance du Règlement dans son ensemble, mais simplement des modifications, ce qui a engendré de nombreuses questions auxquelles nous aurions pu avoir des réponses si nous l'avions reçu.
- Alors qu'une grande partie de notre discussion s'est concentrée sur les taxes de séjour, l'annexe 2 du présent préavis comparait tout sauf les taxes de résidence des grandes villes suisses. Dommage, car c'est justement ce sujet-là qui a suscité de nombreuses discussions.
- Nous sommes rapidement passés aux amendements, votés un peu à la va-vite. Le premier a été refusé, l'autre accepté.

- Après l'avoir présenté en plénum, un vote d'intention a été demandé, ce qui a eu pour résultat de montrer que la plupart des Conseillers communaux présents le refusaient.

Sachez que si les 11 communes ne valident pas ce préavis, la modification du Règlement ne peut entrer en vigueur. Et ce Règlement doit être voté avant le 31 décembre sinon les changements ne pourront pas être proposés et la taxe restera celle qu'elle est aujourd'hui.

Nous sommes donc pris en otage et mis devant le fait accompli : soit nous refusons les amendements et nous acceptons la modification du Règlement, soit nous acceptons les amendements et les modifications de ce Règlement n'entrent pas en vigueur. Nous nous serons alors illustrés par l'exemple à ne pas donner et rendus responsables de cette non-modification du règlement. Une manière de travailler qu'on aurait pu anticiper et mieux préparer !

Nous voterons tout de même ce préavis. Merci ».

La discussion continue.

M. Anthony Huys donne lecture de son intervention :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Le groupe Socialiste accepte à la majorité de ses membres le préavis municipal. En effet, celui-ci propose un certain nombre d'améliorations nécessaires par rapport à la situation actuelle.

Je ne vais plus rentrer dans les détails des conditions dans lesquelles cette séance s'est déroulée. Mme Buchet a très bien expliqué la situation.

Il reste donc pas mal d'aspects que nous aurions bien voulu aborder, mais nous n'avons pas eu le temps !

Pourquoi taxer les Auberges de jeunesse de Fr. 2.- par jour et par personne, pourquoi pas Fr. 1.- ? Dans le temps, les Auberges de jeunesse n'étaient pas soumises à la taxe de séjour !

Pourquoi ne pas avoir fait la distinction entre les campings et les ports, au niveau de la perception de la taxe ?

Nous estimons également que les cliniques privées devraient être taxées comme des établissements 5 étoiles. De là, la proposition de l'amendement. Vu que nous sommes devant le fait accompli et l'urgence, et comme un amendement accepté par la commission ne peut être retiré, nous vous demandons de refuser l'amendement pour ne pas entraver le processus d'acceptation de ce préavis.

Le parti Socialiste viendra avec une motion et proposera de mener une réflexion approfondie aussi sur la perception de cette taxe pour les résidences secondaires.

Merci de votre attention ».

La discussion continue.

M. Michel Zulauf voudrait joindre sa protestation à celle de Mme Catherine Buchet Bulliard. Cette soirée du 17 novembre a été véritablement sinistre. Au terme de cette soirée il a vu deux personnes qui étaient heureuses de la façon dont les choses s'étaient déroulées, il s'agit du Syndic de la Tour-de-Peilz et du Syndic de notre commune.

Ils avaient réussi à caser deux importants préavis, qui ont été traités par une huitantaine de Conseillers communaux, dans un état de confusion totale. Ces conditions étaient vraiment inacceptables.

La discussion continue.

M. Quentin Schaerer donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Le groupe Montreux Libre soutiendra ce préavis. Nous regrettons toutefois que la procédure intercommunale d'adoption de ce dernier ne complique le dépôt d'amendements.

Le résultat final doit être lui aussi nuancé. Bien que nous apprécions l'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires, cette dernière nous apparaît toujours trop basse.

Pour rappel, il s'agit d'un taux de 0,1525% de la valeur fiscale du bien immobilier avec un plafond maximum de Fr. 1'500.-. Si l'on effectue le calcul, on se rend compte que le plafond maximal fixé est atteint pour des biens immobiliers équivalents à un peu moins d'un million de CHF. Ce plafond est « ridiculement » bas.

Nous souhaitons donc qu'il augmente dans le futur. Il nous semble naturel que des individus qui peuvent se permettre d'avoir une résidence supplémentaire, et qui ont sciemment choisi notre commune pour l'y installer, contribuent plus activement au bon développement touristique de notre région, pour que celle-ci continue à être agréable pour toute notre population.

Ceci d'autant plus que, je le rappelle, toute personne possédant une résidence secondaire pour une valeur inférieure à moins d'un million de nos francs ne verrait aucune différence au niveau de son porte-monnaie. Ce changement ne toucherait donc que les biens d'un million et plus et ce sur des sommes tout à fait dérisoires par rapport à l'investissement entrepris pour l'acquisition d'un bien immobilier.

La taxe sur les résidences secondaires, par le biais de l'affectation de son produit notamment, fait partie des instruments contribuant à la résolution du problème posé par le phénomène des lits froids. Nous espérons que la prochaine discussion sur ce sujet ira en ce sens et qu'elle se déroulera dans de meilleures conditions que l'édition que nous venons de connaître.

Finalement, l'augmentation de cette taxe pourrait aussi permettre de diminuer les montants alloués par la commune au MVT ce qui, au vu du budget actuel, ne serait pas forcément une mauvaise idée. Je vous remercie de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président Grégoire Furrer passe au vote de l'amendement et rappelle que les personnes qui ont déposé l'amendement, amendement qui ne peut pas être retiré parce qu'il a été voté par la commission, proposent de le refuser.

M. André Groux, Président de la commission, donne lecture de l'amendement de la commission, voté par 6 oui, 3 non et 1 abstention :

- Il est demandé que, dans le tableau des propositions, au chapitre « Clinique », la colonne « Proposition 2012 » porte le montant à Fr. 5.-.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à la majorité moins quelques abstentions.

M. André Groux, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des travaux de notre commission, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 36/2011 de la Municipalité du 14 octobre 2011 relatif à la modification du Règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, Saint-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter le préavis relatif à la modification du Règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, Saint-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins quelques abstentions.

7.6. relatif à la subvention 2012-2014 à Montreux-Vevey Tourisme (MVT) (37/2011) (rapp. : M. Patrick Aubort) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour continuer dans la même soirée, la Maison Hugonin ! Curieux, je dirais même plus bizarre, la soirée du 17 novembre à la Maison Hugonin à la Tour-de-Peilz.

En effet, comme mentionné dans le rapport, convocation pour 20h00 et début du sujet MVT à 21h30. Fin de la présentation vers 23h00, puis décision de votre commission debout autour d'une table, entre deux portes et sans rien à boire.

Il me semble que pour un sujet de cette importance, pour les montants en jeu, pour la rallonge demandée, un peu plus de respect envers les membres de la commission eut été de bon aloi. Mais trêve de remarques désobligeantes, à la sortie de la dite commission, après avoir digéré toutes les informations, tous les schémas, tous les chiffres annoncés et analysé toutes ces données, et après avoir voté pour, le lendemain je reste sur ma faim, pas forcément convaincu par le plat servi la veille.

Certes, la conférence à laquelle nous avons participé était de toute bonne qualité, présentée par des professionnels, mais hélas pour des professionnels et je n'en suis pas un.

Alors, malgré quelques réticences, nous le groupe UDC, avons décidé de faire confiance aux professionnels du tourisme et soutenons l'objet.

Merci pour votre écoute ».

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Le projet de l'augmentation de la subvention à Montreux-Vevey Tourisme laisse une majorité du groupe des Verts dans sa réserve.

En effet, nous sommes bien conscients de l'importance de la branche touristique pour la région et pour la ville, mais malgré tout la nécessité de soutenir cette branche ne doit pas nous aveugler et nous empêcher d'exercer un regard critique sur le préavis en question.

Ce n'est évidemment pas le principe même d'une subvention qui dérange la majorité des Verts, mais c'est plutôt l'augmentation massive de la subvention qui nous interpelle.

Quelques chiffres :

La subvention des communes du district entre 2003 et 2005 se montait à Fr. 1'400'000.-, de 2006 - 2008 à Fr. 1'700'000.-, de 2009 - 2011 à Fr. 2'050'000.- et ce que l'on nous propose pour 2012 - 2014 c'est Fr. 2'250'000.-.

Donc ce qui préoccupe la majorité du groupe des Verts, c'est la tendance globale de l'augmentation de cette subvention.

Comment justifier cette subvention ? Les représentants du tourisme précisent que l'on s'achemine vers des perspectives sombres pour le tourisme, dues notamment à un franc fort, à une concurrence féroce entre les destinations.

Mais il est intéressant de relever que lors du préavis pour la subvention 2006 - 2008, nombre de ces arguments étaient déjà présents.

Donc pour eux, de nouveaux développements sont nécessaires pour maintenir la marque « Montreux », pour nous en revanche, des développements aussi généreux que ceux exposés nous paraissent excessifs.

Bref, dans le contexte budgétaire actuel et à un moment où la commune s'apprête à s'engager dans de nombreux projets, cette augmentation nous paraît inopportune. Surtout, ces nouveaux développements se justifient difficilement, vu les travaux déjà accomplis. Les représentants du tourisme étaient très fiers de nous annoncer la création d'un site internet en huit langues notamment, le développement de la marque « Montreux Riviera » et d'autres développements qui ont été faits.

Donc, effectivement le milieu du tourisme fourmille d'idées pour dépenser de l'argent et c'est tant mieux, finalement c'est son rôle. Le nôtre, par contre, c'est de donner un signal clair contre des prétentions financières qui semblent sans limite.

Merci ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre est proprement scandalisé des conditions dans lesquelles la commission a dû siéger. Après deux heures d'attente et une commission debout dans un couloir, une décision prise à 22 ou 23h30, pour nous, n'a que très peu de valeur.

C'est pourquoi nous pensons que ce préavis n'a pas été spécialement bien examiné et qu'au vu de l'importance du montant de la subvention, qui est quand même voté pour 3 ans, il y aurait lieu de siéger à nouveau dans une commission qui soit nommée proprement et qui puisse siéger dans des conditions tout à fait convenables.

Nous demandons donc le renvoi en commission de cet objet et à défaut nous le refuserons ».

La discussion continue.

M. Patrick Aubort, Président de la commission, tient juste à rappeler à M. Alexandre Staeger qu'il a posé la question à plusieurs reprises, on a voté et l'on a décidé de siéger et on a posé des questions à la Municipalité qui y a répondu.

M. Alexandre Staeger ayant déposé une motion d'ordre, il faut donc 10 personnes qui soutiennent cette motion d'ordre, ce qui est bien le cas.

M. le Président Grégoire Furrer ouvre donc la discussion sur la motion d'ordre déposée par M. Alexandre Staeger.

M. Olivier Blanc déclare qu'il lui semble que c'est une question de cohérence. Tous les commissaires se plaignent de leur condition de travail. Alors il est difficile, après, de demander au Conseil d'être content du travail de la commission.

Cela lui paraît assez logique que l'on renvoie ce projet-là, et que la commission puisse travailler dans de bonnes conditions. En l'occurrence, il n'y a pas d'urgence. Si la subvention est votée en 2012 cela ira aussi.

C'est pourquoi M. Olivier Blanc propose d'appuyer la motion d'ordre de M. Alexandre Staeger.

La discussion continue.

M. Pierre-André Spahn, à contrario de son préopinant, croit que tous les commissaires ont accepté de siéger d'après ce qu'a dit M. le Président de la commission. Donc le travail a été fait. Bien sûr que ce n'était pas dans les meilleures conditions, et comme l'on dit : « Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne font pas de bêtises ! », mais il croit que les informations on les a dans le cadre du préavis, on les a dans le cadre du rapport, que l'on peut donc aller de l'avant ce soir et qu'il faut soutenir ce préavis et refuser la motion d'ordre.

M. Alexandre Staeger déclare que M. Pierre-André Spahn a reconnu que c'était une erreur de siéger à ce moment-là et il estime qu'une décision prise à 23h30, après deux heures d'énervement et après avoir été convoqué pour rien, n'a que très peu de valeur.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote pour savoir qui souhaite renvoyer ce préavis en commission.

Le Conseil communal de Montreux refuse le renvoi de ce préavis en commission par 36 OUI, 38 NON et 1 abstention.

M. Patrick Aubort, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

A l'issue de cette petite séance improvisée dans le hall de la Maison Hugonin, votre commission est passée au vote. Et c'est par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention qu'elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 37/2011 de la Municipalité du 14 octobre 2011 relatif à la subvention pour les années 2012-2014 à Montreux-Vevey Tourisme (MVT),

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'arrêter à Fr. 1'121'714.- la subvention annuelle à Montreux-Vevey Tourisme (MVT) ;
2. de porter un montant annuel de Fr. 1'121'714.- au budget communal ordinaire pour les années 2012 à 2014 (compte No 160.3658) ;
3. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

- 7.7. relatif à la réponse au postulat de M. José Jorge intitulé : « Pour une prise en charge hors-murs des jeunes "en rupture" sur la Commune de Montreux » et visant à réactiver une démarche de "table ronde" de renforcement du lien social (38/2011) (rapp. : M. Aurelio Mastropaolo) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Aurelio Mastropaolo, Président de la commission, tient à saluer la démarche exemplaire de Mme la Municipale Jacqueline Pellet d'avoir proposé d'emblée de déposer un préavis dans les trois mois qui suivraient la réunion du 28 janvier 2012.

La discussion est ouverte.

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Monsieur José Jorge étant absent aujourd'hui pour des raisons professionnelles, je prends la parole pour vous transmettre son sentiment, partagé par la majorité du groupe Socialiste, sur ce rapport en réponse à son postulat.

Lors de la lecture de ce rapport nous sommes restés quelque peu surpris. En effet, cela fait deux ans que nous attendions une réponse et voilà que l'on nous demande d'attendre encore.

Cependant, lors de la commission et devant la complexité de la problématique des jeunes en rupture à Montreux, nous nous sommes laissés convaincre de la pertinence d'attendre encore quelque temps et d'avoir une réflexion globale avec différents acteurs concernés par cette problématique lors des « Etats généraux » de la prise en charge des jeunes en rupture et de la cohésion sociale.

Madame la Municipale nous a promis un préavis donnant suite aux Etats généraux dans un délai de 3 mois. Nous nous réservons donc le droit de revenir avec un postulat ou une motion si ce préavis ne venait pas dans les délais ou ne répondait pas à nos attentes. Mais pour le moment, nous accepterons cette réponse.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je déclare mes intérêts, je suis Président d'honneur du Montreux-Natation.

J'aimerais revenir sur les propos que j'ai tenus en commission et appuyer sur deux points qui me semblent essentiels.

En dehors du cocon familial et du milieu scolaire, il existe à Montreux une multitude d'activités proposées à notre jeunesse par un très grand nombre d'associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou d'utilité publique. Associations d'ailleurs soutenues par notre commune, que ce soit par la mise à disposition d'infrastructures ou par des subventionnements divers.

Je m'étonne à chaque fois qu'on aborde des problématiques liées à la jeunesse, que ces associations ne soient pas considérées comme des partenaires et des acteurs sociaux à part entière, au même titre que le cadre scolaire ou animation jeunesse. Ce rapport préavis en est un exemple frappant, on mentionne les acteurs sociaux concernés : parents, jeunes, police, justice, responsables sociaux éducatifs et politiques, rien de plus.

Je félicite la Municipalité pour la mise en place d'Etats généraux le samedi 28 janvier au matin qui déboucheront, je l'espère, sur une ligne directrice à adopter.

Mais cette nouvelle orientation ne servirait à rien sans une remise en question du rôle de l'animation jeunesse ainsi qu'une partie des services sociaux, en vue d'une réorganisation pour dégager les équivalents plein temps de spécialistes nécessaires à la prise en charge de ces jeunes en rupture. Il me semble déceler ces intentions dans le projet de centre social régional énoncé dans le programme de législature.

Mesdames et Messieurs, afin que la réponse finale au postulat de M. Jorge ne devienne pas une « machine à Gaz dispendieuse », je serais très attentif aux deux aspects que je viens de développer.

J'ai soutenu le postulat de Monsieur Jorge et j'accepte la réponse municipale grâce aux signes avant-coureurs d'une véritable analyse, ainsi qu'une volonté de remédier à ces problèmes et vous suggère d'en faire autant.

Merci de votre attention ».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet remercie les divers intervenants pour leurs remarques. Elle aimerait signaler qu'effectivement, si les Etats généraux sont mis en place, c'est bien parce qu'il ne s'agit pas d'une problématique liée uniquement à la commune de Montreux, mais que l'on doit l'envisager dans une optique régionale, dans ce sens M. Patrick Aubort a raison. On doit voir les choses aussi en terme de collaboration avec la région, avec d'autres communes également.

Elle relève que les sociétés de jeunesse, les sociétés de sport, les jeunes qui sont dans les clubs font également partie du tissu associatif et du tissu socio-éducatif.

Donc, tout ceci sera mis à plat, il est nécessaire que l'on puisse en débattre avant de prendre une décision, parce que ces décisions ne doivent pas être hâtives, mais réfléchies avec les divers partenaires, et elle compte sur chacun pour être présent le 28 janvier.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Aurelio Mastropaolo, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 38/2011 de la Municipalité du 14 octobre 2011 en réponse au postulat de M. José Jorge intitulé : « Pour une prise en charge hors-murs des jeunes « en rupture » sur la Commune de Montreux »,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de M. José Jorge intitulé : « Pour une prise en charge hors-murs des jeunes « en rupture » sur la Commune de Montreux »,
2. de prendre acte qu'une démarche de « table ronde » de renforcement du lien social sera réactivée.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 2 abstentions.

7.8. relatif au règlement d'utilisation des panneaux électroniques d'information (39/2011) (rapp. : M. Marcel Jost).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président rappelle que ce point 7.8 a été modifié et que ce rapport devient un rapport-préavis.

Il ouvre la discussion générale sur ce rapport-préavis.

M. Alexandre Staeger tient à relever que le canton a parfois ses raisons que la raison ne peut pas comprendre. Vraisemblablement les directives cantonales obligent à en faire un règlement du Conseil communal. Finalement on a ce que l'on demandait, donc on est tout à fait satisfait de la tournure que prennent les événements, cela permettra d'aller de l'avant.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. le Président ouvre la discussion article par article.

Article 1 : Le but

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 2 : Définitions

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 3 : Cadre général

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Marcel Jost, Président de la commission, donne lecture de l'amendement proposé par la commission :

Article 3.2. : La Municipalité, par l'administration générale, gère **tous** les panneaux et est responsable de la publication des informations. Elle décline toute responsabilité sur le contenu affiché qui reste de l'entière compétence de l'institution demandeuse.

Cet amendement a été voté à l'unanimité par la commission. C'était pour éviter que le panneau du 2m2c ne soit géré partiellement par les responsables de la Maison des Congrès.

M. le Président Grégoire Furrer ouvre la discussion sur cet amendement.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote de cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à la majorité moins une abstention.

Article 4 : Principes généraux

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Marcel Jost, Président de la commission, donne lecture de l'amendement proposé par la commission et de l'amendement municipal :

Article 4.5. : L'administration générale peut refuser une image contraire aux bonnes mœurs **ou à l'ordre public**.

Cet amendement a été voté 4 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, par la commission. Le but était d'éviter qu'un groupe polémique y soit affiché, exemple invoqué le groupe « Noir désir » avec son chanteur Bertrand Cantat.

D'autre part la suppression de **en cas de doute la Municipalité tranchera** est un amendement municipal voté à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement proposé par la commission.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'amendement proposé par la commission à la majorité moins quelques abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement municipal.

M. Olivier Blanc ne comprend pas très bien le sens de cet amendement. Cela lui paraît assez sain que si l'administration générale a des doutes, que ce soit la Municipalité qui prenne cette décision assez lourde, c'est quand même, quelque part, une décision d'interdiction d'affichage. Il lui paraît donc assez naturel de la laisser à la compétence de la Municipalité et de ne pas la déléguer si facilement à l'administration générale.

Donc, en cas de doute, l'administration générale consultera la Municipalité. Il lui semble que c'est le sens de cette phrase et il ne comprend pas pourquoi on veut la supprimer.

La discussion continue.

M. Marcel Jost, Président de la commission, explique que la raison pour laquelle la phrase : « en cas de doute la Municipalité tranchera » a été supprimée, c'est simplement que la Municipalité peut trancher, mais le citoyen qui veut mettre quelque chose dessus peut aller plus loin puisque les voies légales persistent toujours.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger explique que la raison de la suppression de cette mention c'est aussi que de toute façon la Municipalité est déjà prévue comme instance de recours et que rajouter cette phrase, rajouterait un échelon supplémentaire de recours à la Municipalité. Dans ce cas-là, on aurait une décision prise par l'administration générale, un premier recours à la Municipalité parce que la Municipalité tranchera, un deuxième recours à la Municipalité de par les dispositions générales du recours à la fin du règlement, ce qui fait que cela paraît un peu inutile d'avoir deux fois un recours à la Municipalité.

M. Staeger pense que la Municipalité est assez grande pour prendre sa décision en une fois.

M. le Syndic Laurent Wehrli remercie M. Alexandre Staeger des compliments qu'il adresse à la Municipalité quant à sa capacité de prendre une décision en une seule fois. Cela fait plaisir à entendre, on est proche de Noël donc les cadeaux sont certainement présents.

Il tient à dire qu'au-delà de ça, c'est une question purement juridique aussi par le fait de la modification de ce Règlement qui était parti, au départ, d'une directive municipale, puis à un Règlement municipal pour arriver maintenant à un Règlement communal, et qui précise les voies de recours. C'est dans ce cadre-là qu'il est nécessaire d'enlever cette phrase au gré de la cohérence générale de ce Règlement.

M. le Président passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à la majorité moins 1 voix contraire et quelques abstentions.

Article 5 : Bénéficiaires

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Marcel Jost, Président de la commission, donne lecture de l'amendement :

Article 5 : 1.2. **Les institutions ou événements qui ne sont pas au bénéfice d'une subvention communale mais qui concernent la Commune ou le district ;**

Il s'agit d'une rocade avec le 1.3. :

Les institutions ou événements au bénéfice d'une subvention d'une commune du district.

Ces deux articles ont été croisés, le but étant d'avantager les sociétés montreusiennes. Cet amendement a été voté 8 voix pour et 2 abstentions.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à la majorité moins 1 voix contraire et 1 abstention.

M. Marcel Jost, Président de la commission, donne lecture d'un souhait émis dans la discussion :

Article 5 : 1.5. Les autres institutions ou événements, **le marché du vendredi et le Conseil communal.**

Le marché du vendredi n'étant pas une société organisée comme telle, il a été souhaité sa parution sur les panneaux et cet argument a été repris pour le Conseil communal.

Article 6 : Procédure

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 7 : Différents et voies de recours

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Marcel Jost, Président de la commission, donne lecture de l'amendement :

Article 7.3. : Supprimé

Cet amendement a été voté à l'unanimité par la commission. En effet, la Municipalité ne peut pas trancher en dernier ressort, puisqu'il existe la voie légale.

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée.

M. le Président passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à l'unanimité.

Article 8 : Entrée en vigueur

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Marcel Jost, Président de la commission, donne lecture de l'amendement proposé par la commission :

Article 8.1. : Le présent règlement, **accepté en l'état**, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Cet amendement a été voté par la commission 4 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions. Sans commentaire.

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée.

M. le Président passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

M. Marcel Jost, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Le règlement sur l'utilisation des panneaux électroniques d'information est accepté tel qu'amendé par 9 voix pour et une abstention par la dite commission.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 39/2011 de la Municipalité du 14 octobre 2011 relatif au règlement d'utilisation des panneaux électroniques d'information, tel qu'amendé,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

de prendre acte du règlement d'utilisation des panneaux électroniques d'information, tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées à la majorité moins 1 voix contraire et 1 abstention.

7.9. relatif à l'examen de la motion de M. Yanick Hess « Limiter le temps de parole aux Conseillers communaux à 5 minutes » (rapp. : M. Christian Bécherraz).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess déclare que quoi qu'il en soit par rapport au résultat du vote ce soir, s'il y a un article qui devrait une fois arriver, j'espère que s'il est accepté, jamais on devra l'utiliser et s'il est refusé, jamais on aura à le regretter !

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller aurait envie d'intituler son intervention : « La majorité PLR de la commune mérite-t-elle de rester majoritaire plus de 5 minutes ? ».

Il trouve un petit peu délicat que ce genre de proposition vienne de la majorité. Ce qui fait l'intérêt du Conseil c'est le débat.

On est un organe délibérant. Délibérer prend du temps. Il ne pense pas que l'intérêt des interventions soit en lien avec la longueur. Il pense que jusqu'à maintenant il y a eu des problèmes avec quelques interventions de gens qui ont été longs parce qu'ils auraient dû passer par un rapport de minorité. Peut-être qu'ils ignoraient les procédures et il pense que l'on peut inviter ces personnes à faire des rapports de minorité.

On ne va pas commencer à interdire et à interrompre les gens. Il trouve cela désolant. Penser qu'il suffit d'arrêter la discussion et de passer au vote c'est un peu de l'arrogance de majoritaire. C'est l'impression fâcheuse que cela donne.

M. Gfeller croit que ce qui fait que les gens s'intéressent aux discussions du Conseil c'est le débat. Ce sont des développements, des idées, des propositions, ce sont des critiques aussi. C'est ça qui fait le feu, c'est cela qui fait la flamme. C'est cela qui fait vivre ce Conseil.

Dans PLR il y a Libéral, et il leur rappelle un peu leurs valeurs. Ils sont avant tout Libéraux et ils devraient plutôt, à son avis, accepter la discussion et accepter d'écouter les autres. C'est l'écoute qui est importante dans le débat.

M. Jean-Marc Forclaz sera très bref. Il remercie M. Olivier Gfeller pour son intervention. On va lui donner la preuve immédiatement que l'on est Libéraux, chacun vote ce qu'il veut, parce qu'il croit que la pauvre proposition de M. Hess ne va pas trouver beaucoup d'écho dans leur parti.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, c'est par 6 voix contre et 4 voix pour que la commission vous propose de ne pas prendre en considération la motion de Monsieur Hess.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions de la commission à la majorité moins quelques voix contraires.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

- 8.1. relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 395'000.00 pour la transformation de locaux à la rue de la Gare 33, ainsi que divers autres aménagements de minime importance sur les sites de Rambert et de Vinet, afin de permettre la réorganisation des directions et des secrétariats dans les bâtiments scolaires de la Rue de la Gare 33 (Montreux-Est) et de Rambert A et Vinet (Montreux-Ouest) (40/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : le mercredi 11 janvier 2012 à 19 h. 00) ;**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence Socialiste : M. Denis Golaz

Membres : Mme Catherine Buchet Bulliard, MM. Christian Allenbach, Laurent Demartini, Mario Di Sessa, Angelo Giuliano, André Groux, Yanick Hess, Quentin Schaerer, Jean-Pierre Schmid.

- 8.2. relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 130'000.00 au maximum, afin de permettre une remise aux normes d'exploitation et une réfection partielle du restaurant « Le Manoïre » et de ses annexes au Col de Jaman (41/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : le mardi 10 janvier 2012 à 19 h. 00) ;**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Pierre-André Spahn

Membres : MM. Yves Aubry, Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Florian Despond, Denis Golaz, Anthony Huys, Jean-Baptiste Piemontesi, Edgar Schneider, Rudolf Thomann.

- 8.3. relatif à la reprise, par la Commune de Montreux, de la gestion et de l'exploitation de quatre jardins d'enfants précédemment gérés par une association, et leur intégration dans le réseau REME, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2012 d'un montant de CHF 65'000.- à cet effet (42/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 18 janvier 2012 à 18 h. 00) ;**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des Verts : M. Yves Laurent Kundert

Membres : Mmes Catherine Buchet Bulliard, Sophie Desbaillets, Irina Gote, Susanne Lauber Fürst, MM. Olivier Gfeller, Anthony Huys, Yann Krebs, Cyril Pabst, Bernard Schmid.

- 8.4. relative à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 234'062.60, en complément au préavis No 31/2009, pour couvrir les frais liés à l'assainissement de l'ancienne décharge des « Saviez3 », située sur le territoire de la Commune de Noville (43/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : mardi 17 janvier 2012 à 18 h. 00) ;**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence UDC : M. Franco Meichtry

Membres : MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Olivier Blanc, Edmond Chevalley, Alioune Diop, Denis Golaz, Bernard Gret, Jean-Jacques Kiala, Bernard Tschopp.

8.5. relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 85'000.00 pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux du chemin du Pilon à Brent, sur une longueur de 140 mètres environ (44/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : mardi 10 janvier 2012 à 18 h. 00) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence ML : Mme Susanne Lauber Fürst

Membres : MM. Felice Calvo, Florian Chiaradia, Jean-Marc Forclaz, Christian Gaignat, André Groux, Yanick Hess, Cyril Pabst, Heinz Schoeneich, Gilbert Tille.

9. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS ET POSTULATS SUIVANTS :

M. le Président Grégoire Furrer informe le Conseil que M. Christophe Privet a retiré sa motion.

9.1. postulat de M. Olivier Raduljica « Affichage politique en période électorale »

M. Olivier Raduljica donne lecture de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Arpentant les rues de notre commune je me suis rendu compte qu'il existe un certain nombre de problèmes dans la manière actuelle de procéder avec l'affichage politique en période électorale, comme celle que nous venons de vivre.

Premièrement, il existe un aspect de pollution visuelle. A certains endroits j'ai pu remarquer une surcharge de panneaux de tous partis confondus. Les panneaux de type plastique, faciles à produire et à poser, vont certainement se généraliser à l'avenir. Il en découlera une pollution visuelle encore plus importante qu'actuellement. Dans une commune à vocation touristique comme la nôtre, je pense que le désordre engendré par l'affichage sauvage donne aux visiteurs une mauvaise image de notre commune.

Deuxièmement, un aspect sécuritaire. J'ai pu me rendre compte que plusieurs panneaux étaient disposés notamment aux abords de passages cloutés. Ces panneaux pourraient très bien masquer des enfants ou diminuer l'attention des automobilistes à ces endroits censés être sûrs.

Vous n'êtes d'ailleurs pas sans savoir que des règles en la matière existent. Une lettre destinée aux présidents de sections des partis de Montreux a d'ailleurs été envoyée le 14 octobre par M. le Secrétaire municipal pour les rappeler. Cette lettre relatait les propos de M. Tribolet, chef de la division entretien du service des routes, qui mentionnait « une prolifération des procédés de réclame » et rappelait donc les règles en vigueur concernant les réclames routières.

Elles stipulent notamment qu'elles doivent être posées hors des carrefours, qu'elles ne doivent pas masquer la visibilité et qu'elles ne doivent pas utiliser des mâts de panneaux de signalisation comme support.

Or, j'ai pu constater dans de nombreux cas que ces règles ne sont pas respectées. J'imagine qu'une certaine tolérance est admise durant les quelques périodes de campagnes. Mais est-elle positive ? Les employés des services de la voirie ou de la police ont de plus certainement déjà assez à faire pour ne pas commencer à s'occuper d'enlever les affiches placées de manière inadéquate. Ces dernières seraient d'ailleurs probablement rapidement remplacées.

Aussi, je demande à la Municipalité de bien vouloir étudier cet objet ainsi que de proposer des solutions permettant d'harmoniser l'affichage politique, tout en respectant le principe de l'égalité de traitement entre les partis. Cette étude pourrait par exemple porter sur la définition d'un certain nombre d'emplacements stratégiques sur le territoire communal pour la pose de panneaux, comme sur la mise à disposition des partis de panneaux métalliques fixes ou mobiles, ou encore sur la prise en charge de l'affichage sur ces sites stratégiques. Plusieurs exemples existent déjà dans différentes communes, telles Bussigny, Chavannes, Lutry ou Lausanne.

Je pense au final que l'ensemble des partis et des candidats pourraient ainsi exercer un militantisme plus en contact direct avec la population grâce au gain de temps qu'un affichage harmonisé apporterait.

Je vous remercie pour votre attention et souhaite que ce postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport ».

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

10. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE.

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard remercie la Municipalité de ses réponses détaillées aux questions qu'il avait posées quant à l'espace à laisser libre sur les bords des rivières et des ruisseaux qui traversent la commune. Ses propos étaient très techniques et les réponses le sont tout autant.

Malgré tout, M. Bongard voulait mieux percevoir la marge de manœuvre de la Municipalité et l'usage qu'elle compte en faire.

L'interprétation des lois et des règlements en vigueur lui paraît prêter à la discussion, car les possibilités qui sont offertes pour protéger notre cadre de vie exceptionnel et la biodiversité dont on a la responsabilité existent. Seulement il faut un peu avoir une lecture pointue du cadre légal.

D'après ce qu'a pu comprendre M. Bongard de la réponse de la Municipalité, ce n'est pas le cas et c'est bien ce qu'il cherchait à mesurer. Il croit que les discussions que l'on pourrait avoir avec la Municipalité permettraient peut-être de mieux explorer ce cadre légal.

La discussion continue.

M. Yanick Hess, par rapport à la réponse de la Municipalité concernant son interpellation sur le processus de paiement des jetons de présence, constate qu'il existe bien des tableaux de bord qui permettent à l'administration générale d'avoir un suivi. Par contre il se permettra de contacter les 9 Présidents qui n'ont pas remis leur liste de présence, ce qui fait qu'actuellement il a 9 commissions qui n'ont pas été rétribuées.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Yann Krebs donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me réfère au communiqué de presse du 2 décembre 2011 concernant le projet Clarensemble et déclare mes intérêts, je suis membre du comité de l'Association des intérêts de Clarens.

Le comité regrette la décision de la Confédération de ne pas retenir Clarens pour la 2^{ème} phase.

Nous souhaitons maintenant que la Municipalité ne relâche pas ses efforts et que nous puissions poursuivre le développement social et urbanistique de Clarens de manière **participative** et pluridisciplinaire.

Nous avons tous été très agréablement surpris de la participation et de l'implication des habitants de Clarens à ce grand projet et je profite ici, au nom du comité de l'AIC, de les en remercier.

Merci de votre attention ».

M. le Syndic Laurent Wehrli profite de l'occasion qui lui est donnée, puisque M. Krebs évoque cette question, de signaler la soirée du 19 janvier 2012 à 18h30 à la Salle omnisport de Clarens. Des informations vont suivre et elles ont déjà été communiquées notamment à l'Association des intérêts de Clarens et aux partenaires de Clarens heureusement nombreux dans le projet, qu'il profite également de féliciter et remercier.

Ce sera une soirée certes de bilan sur la première phase mais aussi pour évoquer les pistes pour la suite, puisque comme la Municipalité a eu l'occasion de l'écrire, notamment dans son communiqué de presse, elle ne se contente pas de la décision négative de la Confédération pour s'arrêter là. La Municipalité veut poursuivre en partenariat notamment avec les habitants de Clarens.

M. Emmanuel Gétaz tient à exprimer, au nom de sa famille et en son nom, sa plus profonde gratitude pour les nombreuses manifestations de soutien des membres de ce Conseil et de la Municipalité, suite au décès de son père.

Ces gestes, messages et présences, lors de la période récente, leur ont apporté réconfort et courage et encore une fois il adresse à tous ses remerciements.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président remercie le Conseil d'avoir été particulièrement attentif pendant cette séance qui a été un peu Rock 'n' roll, c'est le lieu qui voulait ça.

Mais pour la partie certainement la plus agréable de la soirée, il invite toutes les personnes présentes au cocktail dînatoire qui sera servi dans une autre salle du NED et il lève la séance à 20h35.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

La secrétaire :

Grégoire FURRER

Charlotte Chevallier